

POLICE MAGAZINE



LE SQUELETTE DE CLICHY

Au cours de travaux à Clichy, on trouve un squelette. (Voir page 13.) Landru a habité à deux pas de là. Mais on croit que le crime remonte à soixante ans au moins. Ci-dessus : un policier examine les ossements. (Fulgur.)

TIREURS PRESTIDIGITATEURS

Il y a voleurs et voleurs, de même qu'il y a torchons et serviettes. Les filous se partagent en catégories bien distinctes, une sorte de hiérarchie existe ; les maîtres et les élèves ne sont pas confondus ; les premiers jouissent d'une considération non mitigée et constituent une élite de la pègre. C'est ainsi que les tireurs, individus qui tirent de la poche des passants montres, bijoux, porte-monnaies, portefeuilles, etc., ont une réputation d'as dans la corporation.

N'est pas tireur qui veut. Des qualités exceptionnelles sont requises : il faut être prestidigitateur, physionomiste et posséder de bonnes jambes pour fuir tout contact avec la police, une fois le coup fait. A côté des tireurs, il y a les tireuses, femmes spécialisées dans ce genre de vol, et les tiraillons qui sont les apprentis, car les débuts sont

Ci-contre : La dextérité des doigts s'affirme dans cet autre exercice de l'école du bon tireur. (Photos S. G. P.)



Essayez ce petit exercice que fait couramment le tireur pour s'entraîner.



Pour acquérir la dextérité nécessaire, cet exercice est souverain.

difficiles et exigent une éducation prolongée et rationnelle.

Le plus fort tireur que l'on ait connu fut bien un Japonais nommé Makoki, que l'on appelait « Ma coquille ». Ce Nippon avait été un acrobate prestidigitateur qui avait remporté sur la scène des music-halls du monde entier des succès fameux et acquis une renommée enviable. Un soir, à Brême, il fit une chute malheureuse : la jambe cassée,

Un bon tireur doit exercer méthodiquement ses doigts, chaque matin, afin de les maintenir dans un état d'agilité indispensable.

il passa de longs mois à l'hôpital d'où il sortit diminué, incapable de reprendre son travail d'artiste. Il tourna mal et, d'avatars en avatars, en arriva à vivre du vol à la tire. Ses dons de prestidigitateur en firent rapidement un maître dans sa partie.

Makoki réussit son plus bel exploit à Nice, il y a une trentaine d'années. Au cours d'une réception officielle, il parvint à approcher le prince de Galles, qui devait peu après devenir roi d'Angleterre sous le nom d'Édouard VII, et il lui subtilisa son épingle de cravate, un diamant d'une centaine de mille francs. Ce fut un beau scandale. Makoki qui gagnait à ce moment-là tout ce

qu'il voulait en exerçant son art délictueux fut pris de remords et, quelques jours plus tard, renvoya à l'héritier du trône son bijou avec sa carte où étaient griffonnées ses excuses. La police étouffa l'affaire par crainte du ridicule, mais le futur souverain trouva la plaisanterie fort amusante bien qu'audacieuse.

Ce roi des tireurs qu'était sans conteste Makoki réussit d'autres exploits aussi risqués. Il avait parié avec des amis de prendre comme victime un commissaire de police. Ce fut M. Carpin, qui, durant longtemps, dirigea la police du faubourg Montmartre, que le célèbre tireur choisit comme « tête de turc ». Cependant ce magistrat était un roublard à qui on ne la faisait pas. Mais un jour, en rentrant dans son bureau, désireux de prendre un papier dans son portefeuille, il poussa une exclamation de stupeur :

— On m'a barboté mes papiers !
A la place du portefeuille, le commissaire trouva une carte de visite au nom de Makoki avec ces mots : « Les plus malins sont pris. » M. Carpin tenta de se souvenir dans quelles circonstances il avait bien pu être dépouillé ; il se rappela alors qu'un inconnu lui avait demandé du feu dans la rue ; il avait accédé à cette demande courante ; Makoki, tout en allumant sa cigarette, avait exploré d'un doigt expert la poche intérieure du veston du commissaire qui, de son propre aveu, n'y avait vu que du feu. Beau joueur, le filou nippon avait retourné quelques jours plus tard à sa victime le portefeuille dérobé.

M. Carpin possédait pourtant le signalement détaillé du célèbre escarpe et des photographies de lui de face et de profil ; mais celui-ci avait gardé de sa fréquentation dans les coulisses la science du maquillage et savait se grimer comme l'acteur le plus habile. Entre deux méfaits fructueux, il se livrait volontiers, pour l'art, pour le plaisir, à la mystification. Le tour le plus extraordinaire qu'il ait joué à la police eut pour théâtre Bruxelles. Signalé dans cette ville, Makoki fut pisté ; un inspecteur muni d'un mandat d'arrêt à son nom, se dirigea un soir vers l'hôtel où il était descendu ; il était monté dans un tramway, sur la plateforme. Il y avait du monde ; le policier se trouvait serré contre un monsieur qui lisait un journal ; arrivé à destination, il quitta le véhicule ; il pénétra dans l'hôtel et là s'assura qu'il avait bien en poche le mandat d'amener. Hélas ! il avait disparu ; la poche avait été coupée. Le voyageur au journal, c'était Makoki qui, de pisté, s'était fait pisteur et, ayant repéré le policier, lui avait soustrait le document qui devait servir à son arrestation. Mais le soir même le tireur quittait la Belgique.

Makoki fut longtemps en rivalité professionnelle avec un grand tireur anglais connu seulement sous le sobriquet de « Gentleman ». Le Japonais ne pouvait pas le sentir et entraînait dans des rages violentes lorsqu'on vantait la dextérité de son émule britannique, à qui il donna un jour une leçon de suprématie. Comme le « Gentleman »,

avant passé la Manche pour tâter les poches des Parisiens, avait pris le train Calais-Paris, Makoki, grimé et déguisé, le rejoignit en wagon et engagea la conversation avec lui.

Le « Gentleman » arrivé au terminus descendit du train, sortit de la gare et héla un taxi. Parvenu au domicile de l'ami qui avait bien voulu l'héberger durant son séjour, il mit la main à la poche pour payer le chauffeur. Il pâlit : son portefeuille lui avait été volé et sa main retira la carte de Makoki portant ces mots ironiques : « Je te souhaite la bienvenue ! »

Mais l'âge venant, le tireur nippon fut pris de rhumatismes et, ses doigts s'ankolosant, il ne put continuer sa carrière ; il dut prendre sa retraite, mais comme il avait dépensé au jour le jour le produit de ses vols il avait à peine de quoi vivre ; aussi avait-il ouvert une sorte d'école où, moyennant une retenue sur les premières recettes délicieuses de ses élèves, il dressait les « tirailleurs », c'est-à-dire les apprentis tireurs. Il apprenait aux débutants la manière de soulager les poches des passants sans attirer leur attention ; il les astreignait à des exercices d'assouplissement des mains et surtout des doigts, car un bon tireur doit savoir glisser son doigt dans une poche sans que l'épiderme le plus sensible ressente le moindre attouchement.

Makoki apprenait également à ses écoliers l'art de manier le rasoir, car la façon de découper la poche de la victime est la besogne la plus délicate du vol à la tire ; il s'agit de ne pas trembler et de sectionner au bon endroit. Ses cours comportaient aussi des leçons de coupe sur la mode masculine et féminine ; en effet, un bon tireur doit savoir où les tailleurs mettent les poches, les boutons, etc., afin d'éviter une fausse manœuvre. Le « tirailleur » devenait rapidement tireur sous la férule du maître Makoki. Ces cours se tenaient sur la zone, à un endroit qui changeait chaque fois et que seuls connaissaient les initiés.

Dans les dernières années de sa vie, Makoki vivait avec une jeune tireuse, une de ses élèves, la belle Manon de Vanves. Cette femme était très adroite ; elle opérait principalement dans les grands magasins. Pas une autre tireuse ne pouvait rivaliser avec elle dans l'art d'ouvrir le sac d'une cliente sans qu'elle s'en aperçoive. Makoki est mort, mais il a laissé des successeurs qui n'ont rien à lui envier ; ils ont même perfectionné ce genre de vol et multiplié les stratagèmes, et l'entraînement sévère qu'ils suivent pour obtenir l'assouplissement physique nécessaire en fait de redoutables pickpockets.

Un des trucs classiques dont sont victimes chaque année des milliers de personnes est celui-ci, pratiqué par tous les voleurs à la tire avec plus ou moins d'habileté : le tireur a repéré sa victime, un monsieur debout sur la plate-forme d'un autobus ou d'un tramway et qui arbore à sa cravate une belle épingle ; le voleur se glisse contre lui et déploie un journal qu'il feint de lire attentivement ; le rebord supérieur de la feuille vient effleurer la tête du bijou et mettant à profit les cahots du véhicule, à petits coups répétés et discrets, le tireur

enlève peu à peu de l'étoffe l'épingle convoitée qui tombe bientôt comme un fruit mûr le long du journal et est reçu par la main du filou, lequel descend au prochain arrêt.

Le premier méfait que l'on apprend au tirailleur consiste à ouvrir un sac de dame et à le refermer après l'avoir vidé de tout son contenu. Un sac est accroché à l'extrémité d'un bâton et l'apprenti doit le délester des affaires qu'il renferme sans le faire bouger. Avant d'arriver à ce résultat, le jeune malfaiteur doit recommencer plus de cent fois. Pour assouplir ses membres, il y a des exercices rituels dans la corporation de ces mauvais garçons ; par exemple, le tirailleur doit saisir de la main gauche son oreille gauche en passant par le côté droit de la figure ; essayez et vous constaterez que ce n'est pas là un geste facile.

Où opère assidûment le tireur ? Dans les endroits où il y a foule de préférence ; c'est un élément qui contribue à la réussite de l'exploit. Le métro et ses bousculades, l'autobus où le va-et-vient des voyageurs est précipité, les expositions où l'affluence est grande et l'esprit distrait, les guichets des banques ou des administrations, autant d'endroits favorables où un bon tireur sait trouver le butin quotidien. Un fameux tireur, Ernest de la Porte-Saint-Martin, qui portait avec élégance l'habit ou le smoking, fréquentait les théâtres et les music-halls et se vantait de réaliser un gain considérable, après avoir assisté en honnête spectateur à la représentation, il suivait la foule vers le vestiaire, où la cohue, comme chacun sait, est grande à l'issue des représentations. Il n'avait qu'à se baisser pour prendre des portefeuilles, des porte-monnaies, des colliers, des bracelets, des épingles de cravate, etc. Mais un soir Ernest de la Porte-Saint-Martin tomba « sur un bec », comme l'on dit : un inspecteur surprit le tireur en plein travail ; c'était un boxeur ; il décocha un terrible swing à la machoire du voleur, qui s'éroula knock-out. On le ramassa en piteux état pour le transporter au poste de police, où l'inventaire de ses poches ne laissa subsister aucun doute sur ses occupations ordinaires. Ce tireur, qui était récidiviste, n'échappa pas à son sort : il est encore à la Guyane.

Il y eut des bandes de tireurs fort bien organisées : celle que l'on connaissait sous le nom de la « bande de Javel » ou « les hommes à Tintin » commit un nombre de méfaits incalculable ; elle s'était partagée Paris en secteurs et de jour et de nuit, seuls ou à deux, les membres de cette association de malfaiteurs déléstaient les passants de leur argent ou de leurs bijoux. Le butin centralisé dans la chambre de leur chef Tintin était réparti très également entre tous sans oublier les camarades qui purgèrent une condamnation ; il y avait même parmi ces derniers un forçat qui, durant dix ans, toucha ponctuellement une mensualité de trois cents francs.

D'ailleurs l'habileté de la bande de Javel était telle que ceux qui se laissaient « poiser » étaient rares. On n'admettait pas les tirailleurs ; il n'y avait que des as, de vrais prestidigitateurs. Tintin ayant été tué au cours d'une rixe aux Batignolles, il y a

quatre ans, la bande se dispersa et chacun reprit sa liberté.

Un autre tireur qui se faisait environ son billet de mille par jour, un individu connu sous le sobriquet de « Paysan », opérait dans les gares. Déguisé en homme de la campagne, avec une blouse bleue, une toque à poils, un bâton noueux à la main, de gros souliers aux pieds, ce voleur qui avait une bonne face épanouie, candide et rubiconde, se tenait aux abords des quais. Parfois il portait sous le bras un panier rempli de légumes ou de poulets. D'une grande intelligence, il savait tous les patois de nos provinces. Il abordait les gens de la campagne qu'il avait repérés et liait conversation. Sans méfiance, les victimes se prêtaient à la causerie ; on allait souvent prendre un verre ensemble et on se séparait bons copains. Quelques instants plus tard, le vrai campagnard s'apercevait qu'on lui avait dérobé son porte-monnaie. Le tour était joué.

Un des plus « beaux » exploits attribués aux tireurs fut le vol de la sacoche d'un garçon de recettes d'un de nos grands établissements financiers. Il fut effectué, il y a six ans, boulevard Haussmann, en plein jour. L'encaisseur portait sa sacoche en bandoulière sous son veston, il monta en autobus sans voir qu'il était pisté par un individu. Ce dernier se mit à côté de sa victime et, à petits coups d'un rasoir très affilé, coupa la courroie de cuir qui retenait le précieux sac. Le tireur remplaça ce dernier par un autre sac d'un poids à peu près égal ; l'employé de banque descendit de la voiture sans se douter de la substitution.

Je ne me suis aperçu de rien, narrait-il au commissaire de police qui l'interrogeait après sa mésaventure, je n'ai rien senti, pas la moindre pression...

Bien que cela puisse paraître extraordinaire à ceux qui n'ont qu'une idée relative sur l'habileté des tireurs, on peut questionner cent de leurs victimes, quatre-vingt-dix-neuf avoueront qu'elles n'ont rien senti d'anormal.

Un commissaire de police qui avait eu la chance d'appréhender un tireur réputé eut la curiosité de savoir comment ces voleurs opéraient.

Pourriez-vous me prendre mon portefeuille dans ma poche sans que je m'en aperçoive, dit-il à son prisonnier.

Volontiers, monsieur le commissaire, acquiesça le tireur. Levez-vous je vous prie, et regardez par la fenêtre, comme ferait un passant devant la vitrine d'un magasin ; essayez d'oublier ma présence afin de vous mettre dans l'état d'esprit exact de la victime... Là, vous y êtes ?

J'y suis, dit le magistrat qui s'était laissé placer docilement dans la position que lui indiquait l'escarpe. Vous pouvez opérer.

Le tireur ricana. Le commissaire de police s'impacienta :

Allons, je vous le répète, commencez.

Voilà déjà deux minutes que vous êtes dévalisé, dit le tireur.

Le commissaire ne pouvait le croire. Il tâta ses poches : son portefeuille avait disparu ; le voleur l'avait fait passer dans sa manche.

ANDRÉ CHARPENTIER.

LES CAISSES DE BANQUE SE PROTÈGENT

La protection des caissiers de banque, de plus en plus, est à l'ordre du jour. On sait qu'en Amérique, dans cet ordre d'idées, de merveilleuses réalisations ont été faites. Non seulement les fonds sont bien à l'abri et celui qui les dispense protégé par une vraie cage blindée, mais encore le payeur, isolé du reste du monde, n'est visible que par le moyen d'une glace. Les dollars sont certes bons ; mais c'est un fantôme qui vous les délivre !

En France, où les coups de main contre

des banques sont extrêmement rares, et où il ne s'agit que de faits isolés, on enregistre beaucoup plus souvent des attaques dans la rue contre un garçon de recettes ou un chef de personnel qu'un assaut concerté des caisses. C'est pourquoi on n'a pas envisagé encore de barder de fer les guichets. Certes, les caissiers ont un revolver sous la tablette, à portée de leur main ; mais la grille qui les sépare du client est neuf fois sur dix un simple rideau de cuivre qui ne résisterait pas à un coup violent.

Au surplus, dans les très grandes banques, la disposition des caisses, au centre d'un très grand hall toujours parcouru par des gardiens et du public représente un coefficient de sécurité certain.

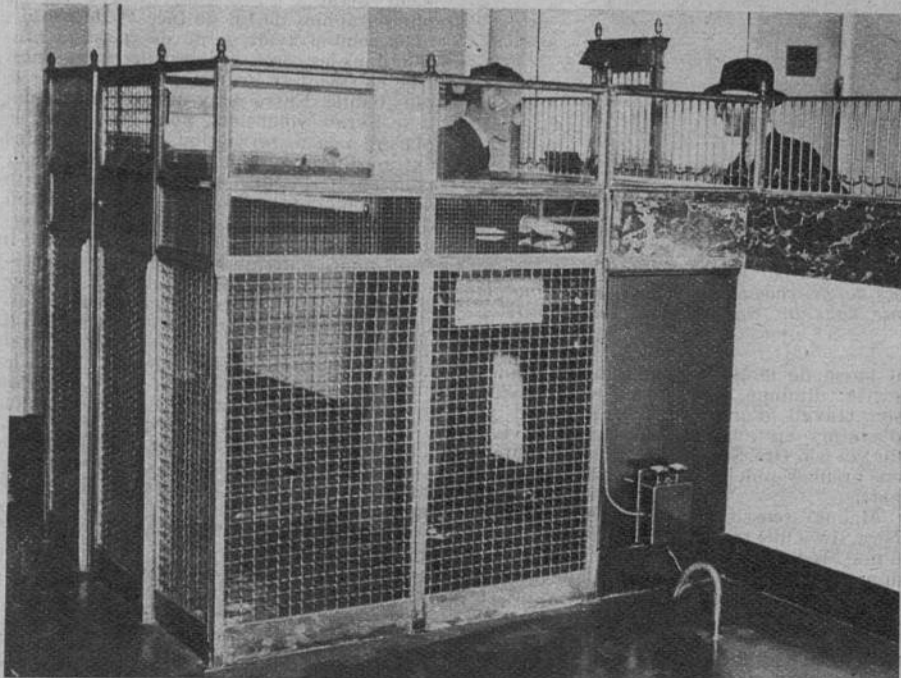
Ce qui est plus facile à attaquer, à surprendre, c'est le coffre-fort de ces établissements de crédit privés où le personnel est réduit, sans méfiance et l'accès de la « salle forte » relativement aisé.

Au Canada, où des malfaiteurs venus d'Amérique ont réussi ces temps-ci des « coups » très audacieux, on a été obligé de perfectionner les moyens de défense. On n'en est pas venu d'un seul élan à la tourelle blindée avec pistolet à douze coups que nous présentons dans un article dont nos lecteurs n'ont sans doute pas perdu le souvenir. Mais on a bel et bien réalisé une « cage d'acier pour caissier » derrière les croisillons de laquelle cet important fonctionnaire se sentira à l'aise au moment de manier ses liasses de billets de banque.

On voit ici, sur notre photographie, un aspect de cette « souricière » telle qu'elle vient d'être mise en place à la banque Royale du Canada.

Des boîtes métalliques du même genre ont été installées en même temps à Londres dans les bureaux de la même société. Exemple qui sera, paraît-il, suivi à bref délai par d'autres établissements de crédit.

Aux dires d'un fonctionnaire de Scotland Yard, il faut incriminer surtout le chômage actuel, qui pousse bien des sans-travail au vol, et parfois au crime. La situation est telle, en ce moment, pour beaucoup, qu'ils ne voient leur salut que dans un coup de force. C'est contre ces malheureux — victimes plutôt que criminels-nés — que la société doit prendre des mesures de rigueur, mais en échange il faut espérer que les jurys sauront faire la discrimination nécessaire, et ne pas frapper trop durement les coupables d'un instant d'oubli et d'égaré.



DEMANDEZ
PARIS
magazine



Son N° SPÉCIAL
de MARS contient :

BLACK and WHITE
par Georges SAINT-BONNET

●

UN SÉDUCTEUR
par Léon TREICH

●

L'AMOUR EN WAGON
par ROBAR

●

UNE NOUVELLE DRAMATIQUE
HISTOIRE MACABRE
par M^r Maurice GARÇON

●

YVONNE PRINTEMPS
par Paul REBOUX

●

MADEMOISELLE DOCKTOR
par George FRONVAL

●

Et beaucoup d'autres articles
signés des meilleurs écrivains

100
PHOTOGRAPHIES
INÉDITES avec 2 HORS-TEXTE
FONT DE CE NUMÉRO

une Publication de premier ordre

60 PAGES SUR PAPIER GRAND LUXE
EN VENTE PARTOUT

LE N° : **4** francs.

L'abonnement d'un an est de : 40 frs
donnant droit à une Pendulette de valeur.

PARIS - MAGAZINE
227, Rue St-Denis - PARIS

COMPLICATIONS

Aux Nouvelles-Hébrides, les exécutions capitales sont tellement rares que l'Etat n'avait pas jugé utile de doter notre lointain archipel mélanésien d'une des machines sinistres chères à M. Deibler.

Chaque fois qu'un condamné devait payer sa dette à la société, on devait faire venir les bois de justice de la colonie la plus voisine, en l'occurrence la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que l'on devait opérer récemment pour l'exécution capitale d'un assassin condamné à mort par les tribunaux de Port-Vila. L'on s'aperçut alors que le voyage aller et retour de la guillotine coûterait très cher au budget local et le gouverneur demanda à son collègue de la Nouvelle-Calédonie de lui amener le condamné plutôt que d'envoyer la guillotine, pensant qu'il économiserait ainsi les frais de retour du matériel justicier.

Des règlements administratifs s'opposaient à cette manière de faire. Le ministre des Colonies consulté n'entra pas dans les vues du gouverneur. Il décida plus simplement encore que les condamnés à mort des Nouvelles-Hébrides ne soient plus « raccourcis », mais fusillés, ainsi d'ailleurs que cela se pratique, depuis 1918, sur la Côte française des Somalis.

Les condamnés n'ont pas été invités à donner leur avis à ce sujet...

DES JUGES qui refusent de juger

La raison et les conséquences d'un extraordinaire incident d'audience

Le refus de juger constitue un délit, parfois un crime, selon le hasard des circonstances et des codes. Il vient d'arriver que ce ne fut qu'un incident d'ordre judiciaire.

Des jurés ont refusé de rendre leur verdict. Cet événement sans précédent dans les annales de justice a soulevé une émotion considérable au sein de la Chancellerie. L'opinion n'en a pas recueilli l'écho.

A peine a-t-on cité, en quelques lignes, les détails principaux, erronés ou tronqués, de ce refus, important en droit, et plus encore en fait.

Cet événement méritait cependant la vigilance de l'annaliste.

A peine quelques lignes furent-elles consacrées à ces audiences des assises du Var où le jury se retira sans condamner et sans absoudre, mais en refusant sa décision, envers huit accusés coupables d'avoir aidé à dilapider l'arsenal de Toulon.

Une enquête incomplète.

Nul roman policier n'est plus fertile en péripéties que l'affaire des vols à l'arsenal. On retrouve dans cette comédie judiciaire les personnages les plus étonnants et les plus variés : pégre des ports, bohème marine, repris de justice, commerçants marrons, industriels notables.

Et enfin — et c'est là le personnage qui tient à la fois le rôle principal et clandestin — une grande administration de l'État.

Il faut bien dire que les soustractions de matériel à l'Arsenal de Toulon sont passées à l'état endémique. Et c'est à ce point que la comptabilité a coutume de compter par profits et pertes un pourcentage de marchandises disparues. Disparues comment ? par qui ? pourquoi ? Une indifférence sereine ou des enquêtes sans vigueur n'ont jamais permis de le déterminer.

Or, il advint que l'autorité militaire, qui ne s'embarasse pas de soucis étrangers à sa mission, découvrit un jour quatre marins qui vendaient à bas prix des marchandises métalliques. Les quatre marins qui avouèrent leur méfait furent instantanément mis en cellule, une plainte en conseil de guerre étant déposée contre eux. Alors les difficultés commencèrent.

Le rapporteur, l'honorable commandant Cayrac, poussa son information avec toute la diligence possible. Il s'étonna seulement d'y être insuffisamment aidé par les enquêteurs civils. Son énergie n'eut que ce résultat : il fut dessaisi au profit de la justice civile. Dès que son insistance se fut faite plus vive, on découvrit quatre repris de justice qui furent aussitôt chargés de tous les méfaits de la dilapidation de l'arsenal toulonnais.

C'étaient des civils. La juridiction militaire n'était plus compétente. La justice civile continuait l'affaire et établissait les inculpations.

Les vols pratiqués à l'arsenal de Toulon consistent en milliers de tonnes de marchandises de toutes espèces, sorties d'on ne sait où, on ne sait comment et on ne sait quand, et retrouvées, au hasard des investigations policières, chez un nombre considérable de commerçants qui, immédiatement, furent suspects de recel.

Vraiment, on put s'étonner — et l'on s'étonne dans tous les environs de Toulon et dans la ville — que des marchandises d'une valeur de quelques millions et d'un poids aussi considérable aient pu s'échapper de l'Arsenal, être vendues par quatre marins effarés et timides et par les quatre malfrats quasi loqueteux égarés sur les bancs de la Cour d'assises.

Audiences singulières.

Les audiences passionnément suivies par la population du Var abondèrent en incidents étranges, qui prennent aujourd'hui toute leur valeur et tout leur relief après la décision du jury et depuis qu'une

justice désemparée se trouve dans la singulière obligation de recommencer l'affaire qu'elle se préparait à terminer.

On vit bien, sur le banc d'infamie, les huit malheureux bougres qu'une fiction imprudente s'efforçait de représenter comme des voleurs de millions, parce qu'ils avaient vendu quelques mètres de tuyaux de cuivre et une demi-douzaine de boîtes à poudre. Mais les acheteurs ? les recéleurs ? les profiteurs ?

On n'en rencontra aucun, fût-ce à titre de témoins. Et à peine avait-il été question d'eux dans la procédure et au cours de l'information.

Baillet, Manac, Vial, dit le Bagnard, et Rouillet, les quatre inculpés civils, sont sans profession définie. Ils sont vaguement dockers, chômeurs d'habitude et navigateurs de fantaisie. Les quatre marins : Kern, Aussouzeau, Blanc et Barasse, sont quatre jeunes « cols bleus » au bon visage, et qui paraissent tout ébahis de l'aventure qui leur arrive.

Aussi, à peine les débats étaient-ils commencés et le président Véry avait-il procédé à l'interrogatoire des huit inculpés, que le quatrième juré, se levant, s'étonna qu'on n'eût point cité, au moins comme témoins, les négociants chez qui l'on avait retrouvé le matériel volé. M. le président Véry ne put parvenir à persuader le jury de l'inutilité des déclarations orales qui pouvaient être faites par ces commerçants.

M. Dargent, procureur de la République, fit remarquer, avec une insuffisante opportunité, que, pour certains de ces négociants, il n'avait pas été possible de faire une démonstration de leur mauvaise foi.

Le quatrième juré tint bon. C'est dans ces conditions que les débats furent suspendus pendant deux jours afin que ces témoins pussent venir déposer.

Ainsi, l'inspecteur Blanc déclara que la plupart des commerçants chez qui les marchandises avaient été retrouvées et saisies tenaient des livres irréguliers et qu'en ces conditions, toutes recherches s'avéraient à peu près impossibles. Les jurés ne purent, à ce moment, réprimer une vive stupéfaction dont l'expression ne manqua pas de frapper le public. Durant la suspension d'audience, les commentaires passionnés discutaient cette thèse : suffit-il de ne pas tenir ses livres pour échapper à toute sanction ou du moins à toute poursuite ? Quelques négociants choisis, semblait-il, au hasard, vinrent expliquer la provenance des marchandises suspectes découvertes en leur magasin.

M^{me} Juramy reconnaît avoir reçu et vendu un lot de quatre tonnes de métaux ; mais elle prétend, malgré l'expertise, que ces métaux ne provenaient pas de la marine nationale. On ne cherche point d'ailleurs à préciser avec rigueur d'où elles pouvaient bien provenir.

M. Pösy a acheté les métaux à M^{me} Juramy, et lui y a retrouvé l'estampille de la marine.

M. Lecat ne se rappelle plus rien, sinon qu'il a repassé la marchandise à M. Justet. M. Justet met en cause M. Astier dont la haute honorabilité a convaincu le ministère public.

Quant aux autres négociants, innombrables et qui n'offrent point les mêmes apparences ou la même garantie, il n'en fut point question. On tenait quatre petits marins et quatre individus, sans ressources et sortant de prison. C'était assez pour la vindicte publique. On plaïda. M. le procureur Dargent requit. Le jury se retira dans sa salle des délibérations. Et l'on attendit avec quiétude et sérénité l'heure de la justice.

La protestation du Jury.

C'est alors que l'affaire entra dans une nouvelle phase.

Les jurés avaient à répondre à un nombre considérable de questions. On escomptait



La rade de Toulon. (H. M.)

une journée entière de délibérations. Au bout d'un quart d'heure, ils sortaient de leur chambre. Le chef du jury tenait un papier blanc. La cause était entendue.

La délibération des jurés est chose secrète. Il est difficile à l'enquêteur d'en pénétrer le mystère. Et s'il y parvient, il lui est impossible d'indiquer ses sources. Encore les renseignements qu'il apporte ne peuvent-ils être l'objet d'un réel contrôle. Ceci n'altère en rien la véracité des détails qui vont suivre et qui sont parfaitement authentiques.

A peine rentrés dans leur chambre, et préalablement à toute discussion, le président donna, sur sa demande, la parole à l'un des jurés qui était intervenu au cours de l'action. Celui-ci, qui au surplus ne dissimule pas son intervention, déclara essentiellement ceci :

— On ne nous a pas livré les coupables. On ne les a pas recherchés. On ne nous a présenté que quelques vagues et insignifiants comparses. Je me refuse, quant à moi, à juger une affaire de vol dont on exclut les voleurs. Je ne retournerai pas à mon banc et je ne siégerai pas. Que ceux qui ont le souci de la justice fassent comme moi.

Neuf autres jurés levèrent alors la main et se déclarèrent en pleine et entière communion avec leur collègue.

C'est alors qu'un onzième juré intervint et déclara succinctement :

— Il est grave et impossible, à mon avis, de refuser de siéger. Revenons en séance et déposons une motion de regret de ne pouvoir rendre un verdict en ces conditions.

Cette opinion fut instantanément approuvée par l'unanimité du jury. La motion fut rédigée sur la feuille officielle même où le jury devait répondre aux questions posées.

A l'audience, le chef du jury se leva et, la main droite sur son cœur, selon la loi, il lut, à la stupéfaction des magistrats et du public, l'exacte déclaration qui suit :

« A la majorité, le jury estime qu'à la suite des débats, il ne peut se prononcer. »

Refus de juger.

M. le procureur Dargent se leva, très ému. On dit, au Palais de Draguignan, qu'à ce moment, il avait ouvert le Code sur l'article qui prévoit, qui punit et qui réprime le refus de juger pour un magistrat. Mais il ne put ou ne voulut suivre une telle réquisition et se borna, avec quelque sécheresse, à demander au jury de préciser ses intentions.

C'est qu'en effet, la loi permet et exige qu'une poursuite soit effectuée contre le juré qui refuse de siéger ou qui refuse de décider. La volonté du législateur est formelle.

Pour la première fois dans les annales de la justice française, non seulement un juré mais un jury tout entier se refusait à accomplir le devoir légal qui lui est rigoureusement imposé. Pour la première fois, un procureur de la République se trouvait dans la situation, sinon dans l'obligation, de prendre d'aussi extraordinaires réquisitions.

Non sans habileté, M. le procureur de la République Dargent adoucit son ton et sa thèse. Il tâcha de persuader le jury. Son argumentation, pour habile qu'elle fût, n'augmenta certes pas le prestige de la justice. Son discours tint en deux points qui se peuvent ainsi résumer :

« Des coupables qui paraissent être les principaux coupables n'ont pas été pour-

suivis, c'est possible, mais il n'est pas dit qu'ils ne le seront pas plus tard. Nous nous en occuperons... Nous avons le temps de voir cela. »

Et ensuite : « Puisque vous avez devant vous huit coupables, si petits qu'ils soient, jugez-les tout de même ! Ils sont là et vous aussi. Ce sera toujours une affaire faite. Le reste de la justice pourra venir après. »

Sans doute, c'était là le seul langage qu'il pouvait tenir en d'aussi singulières conjonctures. Mais il ne put décider le jury. Celui-ci rentra dans sa chambre des délibérations et en ressortit quelques minutes plus tard, encore une fois sans verdict.

Le président lut seulement une nouvelle déclaration encore plus précise et dont les termes véridiques sont ceux-ci :

« A la majorité, le jury a remarqué qu'à la suite des débats, il apparaît que de nombreux commerçants et industriels ont acheté des métaux volés et qu'on a pu savoir exactement à qui ils avaient été achetés, le jury demande donc que les recéleurs n'échappent pas à un juste châtement. »

Jamais encore un jury n'avait rédigé un placet de critique de la justice pour le lire en audience publique.

Le refus de juger récidivait et s'aggravait.

M. le président Véry et la Cour, avec une obligeante habileté, rendirent aussitôt un arrêt qui, loin de rechercher si le jury commettait une faute, déclarait au contraire satisfaire un vœu ainsi exprimé en remettant l'affaire à une autre session pour un complément d'informations.

Les raisons de l'impunité.

L'affaire recommence. Mais elle recommence dans l'émotion de la Chancellerie. Et plus encore dans l'émotion des milieux marins.

Pourquoi les coupables principaux ne furent-ils ni poursuivis ni réellement recherchés ? Si vous parcourez les rives enchantées de Provence, vous entendrez bien des explications. Elles se ramènent toutes à une opinion simpliste et, disons-le tout de suite, parfaitement injustifiée. Ce sont, prétend-on dans les milieux populaires et dans les bars, de hauts et puissants personnages qui ont des relations. Ou bien l'on vous dit : ce sont des protégés de la politique qui bénéficient d'appuis parlementaires.

Tout cela pourrait paraître vraisemblable à ceux qui sont mal renseignés sur les choses et les mœurs de la justice. La haute intégrité du magistrat est au-dessus des puissances du jour et des forces de Parlement. Si les enquêtes ont été paralysées, c'est par un souci d'un ordre tout à fait différent. Ce qu'on craint, c'est uniquement les révélations que ne manqueraient pas d'apporter les coupables du monde du commerce ou de l'industrie. Et déjà une parole prononcée à l'audience par M. Justet, négociant en métaux, indiquait quelle responsabilité l'État risquait d'encourir.

— Monsieur Astier et moi, dit-il, nous n'achetons jamais qu'à l'administration des Domaines.

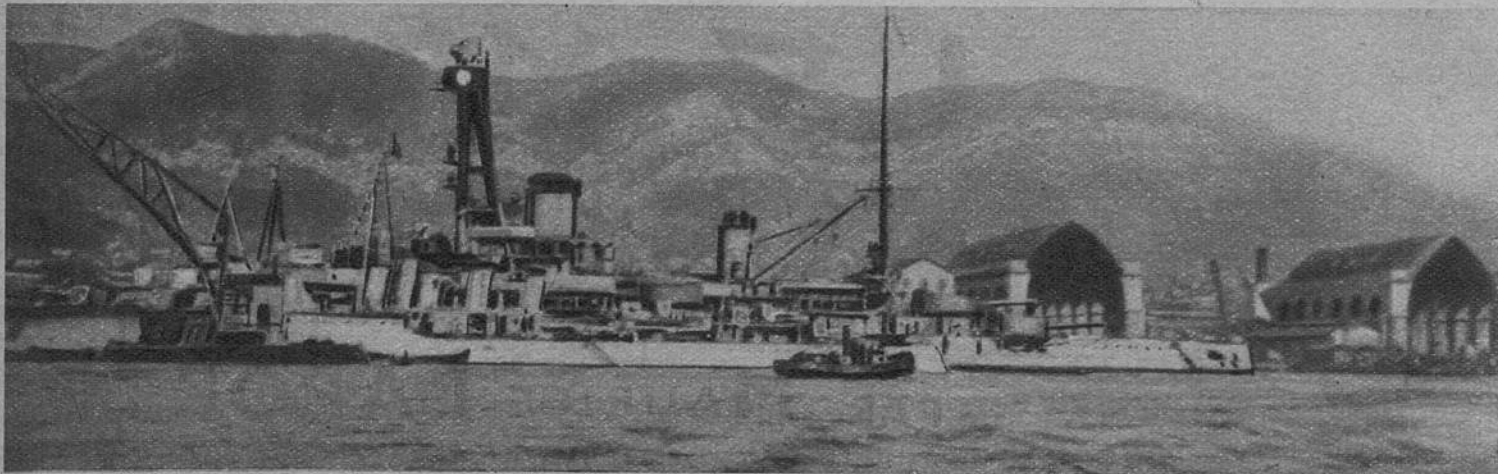
Ce qui d'ailleurs fut, pour eux, reconnu exact. Mais quel scandale si d'autres qui, ceux-là, pourraient être de véritables recéleurs pouvaient dire qu'ils achetaient alternativement les mêmes marchandises à des voleurs et à l'administration des Domaines ! Au bénéfice de cette confusion, il deviendrait impossible de déterminer l'origine des marchandises volées. Ce qui est plus grave, on y découvrirait de singuliers détails sur les marchés passés par l'État.

L'achat à bas prix est un argument de culpabilité. Mais cet argument s'effondre et révèle un scandale si l'inculpé peut dire : « Comment peuvent-ils croire avoir affaire à des voleurs ? Ces mêmes marchandises, l'État les vend encore moins cher. Je croyais traiter avec les acheteurs réguliers des marchés de l'État ! »

L'État, en effet, se mêle parfois de commerce et peut-être est-il heureux que cette entreprise qui s'appelle l'Administration de la France soit commanditée par les con-

(Suite page 15.) MARCEL CHABERT.

Une vue intérieure de l'arsenal de Toulon. (H. M.)



十夜五夜一十人



Cet article marque le commencement d'une collaboration assidue à *Police-Magazine* du grand reporter MAURICE LAPORTE, dont les enquêtes à l'étranger ont eu tant de retentissement. MAURICE LAPORTE, qui appartient désormais à la rédaction régulière de *Police-Magazine*, nous donnera souvent des enquêtes documentées aux meilleures sources.

Le jour de l'audience arriva. Le jury entendit d'abord le long rapport du médecin de police, puis, s'adressant à ce dernier, le juge demanda :
— Dites-nous quelles sont vos conclusions ?

Le docteur assujettit ses lunettes et, sans hésitation :

— La mort de la victime est due à un coup de revolver du calibre de 7 millimètres. Ce coup lui a été tiré en pleine poitrine, à deux mètres de distance environ.

Le juge fit un signe de la main et le docteur fut remplacé par une grande et belle jeune fille blonde, Anglaise au teint frais, à l'air sportif, très élégamment vêtue.
— Vous étiez, je crois, la fiancée de l'inculpé ?

— Je le suis toujours, monsieur le Juge. Ceci fut lancé sur un tel ton qu'un murmure de voix s'éleva dans la salle. Par deux fois, le juge se vit obligé de rappeler à l'ordre le public pour obtenir le silence.

— Veuillez maintenant nous dire ce que vous savez de John Lincoln.

Assis sur le bord de sa chaise, John Lincoln, accusé d'assassinat, se tamponnait les tempes avec son mouchoir.

Au banc de la défense, l'avocat se dressa d'un bond.

— Je proteste, dit-il avec énergie. Le jury de l'instruction a admis que la déposition de mademoiselle n'ajouterait rien à la clarté de cette affaire. Elle est sans intérêt et ne peut d'ailleurs qu'allonger inutilement les débats. Aussi bien John Lincoln a reconnu son crime et il renouvelle ici son aveu. Dans ces conditions, plaise à Votre Honneur de bien vouloir renoncer à tous les témoignages que la loi ne nous fait pas obligation d'entendre.

Il y eut une émotion parmi la Cour et les spectateurs. Le juge, cependant, consulta une note que venait de lui faire passer le procureur et on put remarquer un changement assez net dans son attitude. Puis il regarda l'assistance :

— Admis ! laissa-t-il enfin tomber d'une voix forte.

Le sergent de Scotland-Yard qui avait fait l'enquête s'avança pour répondre à l'interrogatoire habituel...

Le jour de Noël 1925, John Lincoln, aviateur anglais déjà célèbre mais impécunieux, cherche des ressources du côté de Lettcoat Lane, quelque chose à Londres comme la rue du Temple à Paris. En habit de soirée, plastron calamistré et chapeau haut de forme, il franchit le seuil de la vieille échoppe d'un fripier qui est surtout prêteur sur gages. Une montre en argent passe de ses mains à celles du bonhomme, narquois mais nullement étonné. Marchandage, puis John empoche d'un air dégouté ses cinq « six pence » (1).

C'est en repassant le pont de Westminster, guettant des yeux le taxi qui l'emportera vers la demeure de sa fiancée où, ce soir, on fête la Nativité, que lui vient l'idée d'un « superbe coup à faire ».

Non loin du fleuve, une bâtisse orgueilleuse.

Il a, jadis, visité l'un de ces appartements chics et tranquilles. Peut-être bien qu'aujourd'hui, la chance aidant... Jamais soirée ne fut plus obscure, brouillard plus opaque. Jamais aussi John Lincoln ne se sentit plus désargenté...

Une grille, qui ne saurait arrêter quelqu'un qui pratique journallement les sports, la croisée d'une cuisine entrouverte au rez-de-chaussée, et voilà John dans la place.

A la seule lueur d'une bougie qui traînait, l'ex-aviateur se met en devoir de fracturer les meubles. Rien dans les tiroirs de la chambre.

Voyons un peu au salon. Un secrétaire, un coffre plutôt, aux ferrures anciennes, et du plein chêne ! Travail difficile quand l'habitude et le métier manquent... L'apprenti cambrioleur se dépense en de

(1) Pièce d'argent qui vaut environ trois francs.

L'influence extraordinaire du moine espion Trebitsch Lincoln s'exerce surtout en Chine et dans tous les pays où l'Angleterre a des intérêts.

vains efforts, le corps plié en deux devant l'obstacle qui résiste.

Soudain, toute lumière est faite. C'est le maître de céans qui, rentré à l'improviste, se trouve nez à nez avec un visiteur en habit de soirée dont la présence en ces lieux, à cette heure tardive, ne trompe point sur son genre d'occupation.

Mais John Lincoln a des réflexes prompts qui lui ont beaucoup servi durant la guerre : il sort un browning de sa poche et fait feu sur le gêneur.

— Ce coup lui a été tiré en pleine poitrine, à deux mètres de distance environ, dira au jury le médecin-légiste.

La loi anglaise est inflexible : qui a tué sera pendu, énonce-t-elle.

Quand le juge lira la sentence de mort, John, toujours aussi correct, s'inclinera :
— Merci, *my lord* pour la cravate que vous m'offrez, je l'ai méritée.

Je vous promets de l'accepter en homme d'honneur et en soldat.

Et, tourné vers le public, il adressera un bref signe d'amitié à la blonde fiancée qui, malgré son crime, ne l'a pas abandonné.

Le surlendemain du jugement, à six heures du matin, le drapeau noir était hissé sur Shepton Mallet, prison modèle, car un corps allait pendre au bout d'une corde de chanvre.

John, qui avait promis de mourir en soldat, marcha sans hésitation jusqu'au gibet. Plus ému que lui, le bourreau dut s'y reprendre à trois fois pour passer le nœud coulant autour de son patient. Celui-ci, dans la position du garde à vous, et la tête haute, attendit que la trappe s'ouvre.

Cet assassin était aussi un homme...
— C'est bien fini, dit le docteur après l'examen superficiel du corps.



Au contraire, avec l'exécution de John Lincoln, tout commençait. Et la sécurité même de l'Empire britannique allait, dès ce jour, se trouver gravement menacée, simplement parce qu'un père avait, à des milliers de kilomètres de là, juré de tirer une vengeance éclatante de la fin de son fils et voué à tout ce qui portait un nom anglais une haine d'autant plus terrible qu'elle était au service d'un de ces hommes d'élite qui ne pardonnent point, même un châtiement justifié infligé à l'un des siens.

Le père du pendu de Shepton Mallet ? Certainement le plus énigmatique, le plus extraordinaire aventurier que j'aie connu ! Il a vingt noms, au moins trois religions.

Je le revois à la proue du navire, silhouette étrange profilée sur un fond de lumière d'or estompée de brume très légère. Moine mendiant de Bouddha affublé de la robe de soie noire aux plis amples, du large pantalon et des sandales des prêtres tibétains en voyage. Plus que son vêtement, le feu froid de ses yeux, enfoncés dans une figure maigre d'ascète, et la passion cachée qui se révélait dans ses gestes me frappèrent.

Je ne savais encore ni qui il était, ni d'où il venait. Néanmoins je m'approchai à le frôler et lui parlai, tellement j'étais sûr de me trouver en face d'un homme. Et un homme, ça ne se rencontre pas tous les jours.

Inutile de préciser que, ce 2 mai 1926, nous étions sur le *Chili*, un paquebot des messageries qui nous ramenait d'Orient à Marseille — l'heure du diner passa inaperçue. Aux environs de la vingtième pipe, nous nous étions tout dit. Seul s'entendait, dans le couloir, le pas feutré du steward, glissant dans le silence de la nuit.

Son nom ? Enfin, le nom sous lequel un marchand de grains hongrois le déclara à l'état civil ? Trebitsch. C'est en Angleterre qu'il se fit appeler Lincoln, Trebitsch Lincoln. Mais, en Perse, aux Indes, en Chine, en Afghanistan, chez les Lamas et partout en Extrême-Orient où son autorité est religieusement respectée, on le connaît plutôt sous celui de Chao-Kung, que les « grands initiés » traduisent par : « La voûte céleste illuminée ».

Sa raison d'être ici-bas ? Se venger des Britanniques qui lui ont ravi son fils, ce même John qui fut pendu pour avoir versé le sang le jour de la Nativité.

— Chaque fois que je rencontrerai un Anglais sur ma route, il paiera pour mon enfant. Tout ce qui se réclamera de l'Empire maudit sera châtié. Je ne crains rien ni personne, car, en Orient, ma puissance est considérable ; on s'en rendra mieux compte chaque jour qui s'écoulera. Je chasserai l'Angleterre de la vie des peuples de l'Orient et ma haine ne s'éteindra pas avec moi, elle me survivra. Désormais, il y aura au monde quelque chose de plus fort

LE MOINE ESPION

PAR MAURICE LAPORTE

que Londres, ses services secrets et ses créatures, et ce sera moi, Trebitsch Lincoln !

Trebitsch Lincoln, alias Chao-Kung, a tenu parole. On ne connaît pas aujourd'hui d'ennemi plus acharné de l'expansion anglaise en Orient. Et chaque fois que les agents de l'Intelligence Service virent apparaître la robe noire du prêtre bouddhiste, ils eurent conscience que l'orage était bien prêt d'éclater sur eux et sur leur pays.

On attribue à Lloyd George un mot terrible. Comme on lui demandait ce qu'il pensait de Trebitsch Lincoln, l'homme d'Etat, dont on vient de fêter les soixante-dix ans, répondit : *Insensés et lâches jurent ceux qui lancèrent sur les murs de la Cité cette flèche empoisonnée !*

Or, Lloyd George connaît particulièrement l'homme, puisque c'est sous son patronage que Lincoln, naturalisé Anglais et devenu pasteur anglican de la banlieue londonienne, fut élu, en 1909, député libéral de Darlington, alors qu'il n'était âgé que de trente ans. Il est vrai d'ailleurs que l'aventurier ne siégea jamais aux Communes. En effet, ses collègues libéraux qui lui reprochaient quelques menues intrigues le décrétèrent « candidat indésirable » et l'obligèrent à se démettre de son mandat. Premier sujet de rancœur !

A partir de 1909, et jusqu'à la déclaration de guerre, Lincoln, affilié à l'Intelligence Service, section *strategic and diplomatic agents*, vogua en Chine, aux Indes, en Perse, au Canada.

Durant ces cinq années l'agent secret sera mieux que quiconque à même d'étudier chacun des rouages de cette organisation formidable à laquelle il appartient et dont l'Empire tire le plus clair de sa puissance.

Son œil pourra aussi scruter à loisir ce grand corps flétreux que représente l'Europe d'avant 1914. C'est sans doute à cette époque que Trebitsch Lincoln entra en contact avec les services de l'espionnage allemand dirigés par le colonel Nicolai. Dès lors, un nouveau champ d'expérience s'offrit à l'aventurier.

A la déclaration de guerre, Trebitsch s'effaça, mais ne renonça pas. Nommé censeur pour toutes les correspondances de langue hongroise, il s'en tint à ce rôle modeste durant les premiers mois. Puis il boucla sa valise. Cette fois, il n'alla qu'à Rotterdam, au consulat allemand, où il négocia secrètement avec des émissaires de Berlin. Il s'agissait de fermer la route de l'Orient aux transports anglais, au moyen d'un bateau empli de ciment que l'on devait couler en travers du canal de Suez. Dénoncé par deux agents du contre-espionnage français, Trebitsch assura son salut par la fuite.

On le retrouva en Amérique. Mais, joueur particulièrement habile et, par surcroît, au courant du dessous des cartes, il négociait déjà sa rentrée en grâce avec Londres contre échange de documents importants. Arrêté, sur ces entrefaites, aux États-Unis, il ne fut condamné, pour trahison, qu'à trois ans de prison, qu'il ne fit d'ailleurs pas. Il faut croire que ses documents représentaient quelque valeur aux yeux des grands maîtres du 10 de la Downing Street !

On le revit, à l'heure de la débâcle allemande, à Amerongen, où Guillaume II, placé sous le régime de la haute surveillance, est prisonnier au centre d'une toile d'araignée savamment tissée par l'Intelligence Service. Londres ne veut rien ignorer des moindres faits et gestes de l'ex-empereur. Disons tout de suite que la garde du monarque déchu est confiée à notre étonnant Trebitsch Lincoln.

En 1920, von Kapp tente d'abattre la jeune République de Weimar et réussit à constituer un gouvernement éphémère. Surgi on ne sait d'où, Lincoln assume les fonctions de chef du bureau de propagande des nationalistes. Si le mouvement échoue, ce n'est certes pas sa faute à lui, car il s'emploie à fond en vue du succès.

Quand Hitler et Ludendorff font, plus tard, une nouvelle tentative, guère plus heureuse que l'autre, l'ex-homme de confiance de l'Intelligence Service se distingue au milieu de leurs plus chauds partisans.

Puis, brusquement, plongeant ! Lincoln renonce au monde, à ses pompes et à ses œuvres. Terminées les intrigues, fini l'espionnage, mort l'aventurier.

On apprend seulement, à Londres, que Lincoln, sans doute touché par la grâce,

s'est retiré dans un temple bouddhiste de Ceylan, et que là, dédaigneux de l'agitation vaine, il passe ses jours dans la prière, le jeûne et la macération.

Trebitsch moine, et moine bouddhiste encore ! On ne voulut pas y croire. Un agent de Downing Street, nommé Johnson, fut dépêché à Ceylan pour s'en assurer de visu. Son rapport confirma l'incroyable rumeur : Trebitsch s'était converti, Trebitsch chaussait les sandales des « grands initiés ». Au fait, il s'appelait maintenant Chao-Kung ! L'événement — car c'en était un — fut diversement commenté ; puis, le temps aidant, on n'y pensa plus.

Ce fut une grosse erreur de la part de l'Intelligence Service qui, d'ordinaire, en commet rarement.

Un Trebitsch Lincoln ne disparaît jamais complètement.

On allait bien le voir quand, en 1926, on s'appretait à pendre son assassin de fils.

Un télégramme daté de Ceylan, le 20 février 1926, et signé T. L., fut transmis au *Criminal Investigation Department*, ou Scotland Yard.

C. I. D. London. Prière de surseoir à l'exécution jusqu'à mon arrivée.

Quelqu'un bien embarrassé fut Sir Stanley Dester, l'un des cinq, comme on dit de l'autre côté du chenal.

Mais quel ne fut pas l'étonnement de ce haut fonctionnaire d'apprendre que le *Home Office*, la présidence des Communes, celle de la Chambre des Lords, le premier, le roi et le prince de Galles eux-mêmes avaient reçu des télégrammes absolument semblables au sien.

Le lendemain de ce jour, une conférence privée, réunie dans l'un des salons du *Home Office*, et que présidait en personne le chef de cabinet du premier, décidait de passer outre. La justice devait suivre son cours. Condamné, John Lincoln, le fils meurtrier, serait pendu. Le père en penserait ce qu'il voudrait.

Deuxième faute ! On ne touche pas impunément au sang d'un Lincoln.

Trebitsch débarqua à Marseille pour apprendre la nouvelle. La presse anglaise donnait le compte rendu de l'exécution. Elle ne faisait grâce d'aucun détail.

Je logeais à mon retour d'Orient dans un hôtel du boulevard Diderot. Ma chambre était contiguë à celle de l'aventurier. Je puis témoigner que c'est un père prostre, gémissant sur la fin tragique de son fils, qui s'enferma vingt-quatre heures dans sa chambre, refusant toute nourriture et écon-

A gauche : Le roi Amanullah, roi d'Afghanistan, qui ne se sentait plus en sécurité dans son palais, se mit sous la protection anglaise, fut tout de même chassé par les intrigues du moine espion.

Au-dessous : Le sang à Shanghai, la guerre sino-japonaise, les crimes contre les Européens, voilà en grande partie l'œuvre de Trebitsch !

duisant les importuns. Au soir suivant, j'eus la surprise de trouver Trebitsch dans le hall. On achevait de charger ses bagages sur une voiture de louage. L'homme avait repris son aspect de tous les jours, tout au plus ses traits s'étaient-ils davantage creusés ; mais un observateur non prévenu n'aurait su dire s'il fallait mettre cette altération au compte de chagrins intimes ou d'une fatigue passagère.

Coupant net aux fades condoléances que je m'appretais à présenter, le sectateur de Bouddha vint à moi les deux mains tendues et, me scrutant de ses prunelles à demi voilées qu'une mystérieuse impression incendiait, et qui terrifiait, il dit, laconique :

— Peut-être ne nous reverrons-nous jamais, si telle

(Suite page 14.)

MAURICE LAPORTE.

Ci-contre : Malgré les efforts de l'Intelligence Service dont le cerveau se trouve en un quartier central de Londres (en haut de la page), Trebitsch Lincoln a déclenché des haines farouches contre l'Angleterre.



CHEZ LES SPIRITISTES

Les esprits du faubourg Montmartre.

Il y a une pancarte sur la porte:

PSYCHISME

De trois à sept heures.

Derrière la porte, il y a une grosse dame comprimée dans une robe de soie noire. Et, quand la porte s'ouvre, la grosse dame met un doigt sur ses lèvres.

J'ai gravi les cinq révolutions de cet escalier parce qu'on m'a assuré que des esprits très complaisants hantaient le faubourg Montmartre.

Je n'ai aucun mauvais sentiment à l'endroit des esprits. Je suis un homme de bonne foi et de bonne volonté. Des esprits ? Pourquoi pas ?

J'ai connu, j'ai vu, j'ai constaté des phénomènes psychiques. Ils sont merveilleux. Et après ? Ils ne sont pas plus merveilleux que les rayons X et la T. S. F. Ni même, si l'on réfléchit bien, que le phonographe et le téléphone. Alors ?

Du mystère. Mais nous en sommes environnés, de mystère. Il n'y a que cela autour de nous, dans nous, sur la terre comme aux cieux.

Alors, un peu plus, un peu moins, n'est-ce pas ?

Ce que nous ne comprenons pas, parce que nous ne sommes pas faits pour le comprendre, ou, plutôt, parce que nous sommes faits pour ne pas le comprendre, nous avons la manie de prétendre l'expliquer quand même.

Les trances du médium, ses vaticinations, son pouvoir étrange qui vainc les lois de l'équilibre, de la pesanteur et du bon sens, tout ce vertigineux inconnu embrouille les imaginations.

Les êtres raisonnables proposent des hypothèses. C'est tout ce qu'ils peuvent faire. L'hypothèse des esprits qui abandonnent la chair des morts pour faire frissonner celle des vivants n'est pas plus extraordinaire que les autres.

J'avoue tout de suite que je n'y crois pas. Mais je serais bien embarrassé de vous dire pourquoi.

Et je suis tout prêt à abjurer mon erreur, c'est-à-dire, simplement, à apprendre ce que j'ignore.

Je ne suis pas entêté.

Et la preuve, c'est que j'ai frappé à la porte, au-dessous de la pancarte Psychisme (de trois à sept heures), et que je marche sur la pointe des pieds, sous la lumière rouge, devant la grosse dame qui me reçoit un doigt sur ses lèvres.

Si je crois qu'il y a des esprits au faubourg Montmartre, je le dirai. Si je vois des ectoplasmes, de la télékinésie, des phantasmes ou des fantômes, je le raconterai.

Je ne demande qu'à croire, à voir, à savoir. Je suis la pour ça. C'est mon métier. Je n'ai pas d'idée préconçue, comme les ignorants ou les savants.

J'éprouve un certain respect et même quelque crainte révérentielle envers l'hypnotisme, le magnétisme et tout l'occultisme. Mon avenir est peut-être dans les astres ou dans le creux de ma main, ou des privilégiés, en état second, peuvent le lire grâce à un sixième sens ou à la perfection des cinq autres.

Mon avis sur ces choses n'a, au demeurant, pas l'ombre d'un intérêt. Seulement, je vous le donne tout de même, parce que la sincérité de mon enquête et sa petite vérité toute menue exigent que vous sachiez comment j'éprouve l'une et comment je recherche l'autre.

J'ai su qu'il y avait un cercle spirite au faubourg Montmartre. On m'a dit que des esprits s'y révélaient. J'ai essayé d'aller les voir. J'ai demandé à la dame qui les présente la permission d'entrer. Après une longue attente et mille hésitations, elle m'a admis dans son cycle sacré.

C'est, je le répète, un cercle privé, isolé, qui tient à son isolement. Une sorte de lac aux eaux immobiles et dormantes et qui se défend d'être trouble.

J'ai mon stylo, mon bloc-notes, de bons yeux, même dans l'ombre, et une tête solide, même dans le miracle. Avec cela et le violent désir d'être émerveillé, je vais m'asseoir sur une chaise au premier rang d'un grand rond, dont le centre est un rideau noir circulaire.

Je murmure, tout confus, sous la buée

pourpre que dispense une ampoule du plafond :

— Est-ce que je suis en retard ?

Non. Je suis en avance. On essaie seulement l'éclairage rituel. Tant mieux. J'ai tout de suite éprouvé l'ambiance et goûté l'émotion profane du néophyte.

La lumière rouge s'éteint. La lumière blanche s'allume. La salle s'empourpre de son ténébreux secret. Et mes voisins ne s'agitent plus comme des ombres tourmentées. Ils ont de bonnes faces rassurantes, pareilles à celles des passants de la rue.

Par habitude professionnelle, je commence mon enquête par leur observation.

À côté de moi, il y a un vieux monsieur qui porte une calotte noire sur sa tête, un nœud de Légion d'honneur large d'un doigt à la boutonnière de son paletot, et une moustache blanche deserte aux pointes effilées. Il se présente ainsi sous la forme

Le médium, m'explique le vieux capitaine d'habillement.

Le médium se prénomme Julie. Elle est réputée dans son cercle pour faire des manifestations très intéressantes. Je n'y contredis pas. Et si je note qu'elle offre l'aspect d'une femme du peuple adipeuse, c'est par seul souci de la précision. Il n'est pas indispensable que la révélation s'opère par un truchement esthétique ou distingué. Annaliste de la séance, je vous la narre comme je l'ai vue.

Derrière elle s'avance un monsieur qu'on appelle respectueusement « docteur » et qui est effectivement médecin. C'est le plus brave homme du monde, j'en suis convaincu.

Je m'inquiète seulement de son équipage. Il porte une étonnante cravate noire qui court à triple tour son cou à cornes exvasées. Son front chauve et pointu est parcouru de rides salamiques. Et sa barbe de fleuve semble tordue par les démons.

La séance commence par une présentation de photographies qui passent de mains en mains. Ce sont celles qu'à la précédente séance, à prises cet appareil, qui, près de moi, est braqué sur le centre du rond.

On voit le médium Julie en transe. C'est-à-dire que ses bras sont levés au-dessus des flots bouillants de ses seins abondants.

Le docteur démontre pousse des cris de joie. Il affirme apercevoir sur ces innocents clichés de secrètes figures de diable.



classique et périmée d'un capitaine d'habillement en retraite.

À ma gauche, j'admire le profil délicieusement bête d'une petite dame folle comme un ange et qui ouvre sur toutes choses de grands yeux confiants et ingénus. Et puis, pour le reste, ce sont d'humbles gens, des travailleurs de l'usine ou de la terre, égarés dans ce beau monde et qui étalent avec confusion leurs rudes mains mercenaires déformées par les callosités du labeur.

Nous sommes onze, sans compter la maîtresse de ces lieux. Son domaine est une sorte de salon poudreux, semé de coussins qui crachent leur étoupe et de tapis qui montrent leur trame.

Une petite porte s'ouvre, puis une autre grosse dame apparaît, débordant un maillot de coton noir.

Et de minuscules matérialisations. Je ne les découvre pas, mais je constate sa loyale confiance à l'inquiétante béatitude de ses traits hagards. La certitude de la grosse dame en noir n'a que la commerciale assurance d'une bonne vendeuse à son comptoir.

Mais j'ai hâte d'éliminer ces bagatelles et d'entrer dans l'infini.

Le docteur, avec une exigence entêtée, veut absolument mettre lui-même le médium en état de grâce par ses passes magnétiques. Elle affirme que le médium est habitué à son influence. Mais le docteur palpète d'allégresse puérile à la seule pensée d'essayer sa puissance. Le médium Julie attend avec indifférence la fin du conflit.

Ampoule rouge. Le médecin a gain de

cause. Il fait d'arrière sur sa chaîne pleines mains de neige.

Je suis un peu d'être assez ridé. J'ai longtemps ce pur et grand.

Elles ne passent bien que le cercle esprits aient let.

Voilà Julie en Julie parle d'une petite voi.

On m'a prévenu. C'est-à-dire renement — d.

Il se maint

me défendue de critique et sacrile bavard.

Mais je ne peux pectueuse et reflex médium Julie, p petit Paul, a pr mauvais cahots q des enfants. Je fois de deux et d'éclater d'indig rir. J'hésite.

Précisément, à de femme dech baigne :

— Paul ! Paul ! Et le médium eillée et zébrant

— Maman, M Alors, un dialo mere égare et J

Paul raconte la-haut, qu'il s qu'il a joué à la matinée. Il ajout sement puéril e grincer des dents

Comme un éch maman répond a dames, par des e douleur maternel

La scène pénit Julie annonce q envoie.

Ce vase d'élec hermétique, ne r Ses vastes lanes un autre hôte e habitat.

C'est l'esprit R qui a été tue à V Le médium, e Julie s'essie a efforts laborieux.

Par cet interptaire aléatoire ass la guerre, mais s'en fait plus du to

cause. Il fait de grands gestes des bras, fixe Julie qui se renverse en arrière sur sa chaise. Alors, la grosse dame bouseule le docteur. Elle jette à pleines mains du fluide à la face du médium, comme elle jetterait des boules de neige.

Je suis un peu interdit. La grosse dame, durant cet exercice, ne laisse pas d'être assez ridicule, autant que le médecin s'avère extravagant.

J'ai longtemps suivi les travaux de Coué. J'ai vu les expériences de ce pur et grand homme de science. Il m'a convié à l'honneur d'y participer. Elles ne ressemblaient en rien à ces faciles maléfices. Cependant, je veux bien que le cercle privé du faubourg Montmartre ait ses usages et que ses esprits aient leurs habitudes.

Voilà Julie en transe. Aussitôt, elle commence à parler. Julie parle d'une voix toute changée, qui enchante visiblement le docteur, d'une petite voix pointue qui s'efforce à un zéalement.

On m'a prévenu. C'est l'esprit de Paul. Paul est un petit garçon de sept ans. C'est-à-dire un petit garçon qui est mort à sept ans. Il revient régulièrement — de trois à sept heures — se manifester par le médium Julie.

Il se manifeste avec une abondance dont je reste confondu. Je ne puis



puis qu'il a été zigouillé ».

— René L. Mon petit René L.

— C'est un autre cri de femme, un cri atroce de maman qui a perdu son petit à la guerre.

— La séance est finie. Lumière.

— Stupeur. Ce ne sont plus des faces désolées. Ces

frustes parents qui sont là ouvrent les yeux candides des simples. Leurs visages douloureux où se creusait la trace des larmes sont apaisés et presque souriants. Ils se réjouissent. Ils ont entendu ceux qui n'ont plus de voix. Ils ont revu ceux qu'on ne voit plus, ceux qui ne sont que poussière sous les froides croix de pierre des cimetières et les rudes croix de bois du front.

On se leve. On remercie l'hôtesse qui tend la main dans un geste d'adieu. Mais cette main est ouverte. Et les humbles gens sortent des porte-monnaies de pauvres, ouvrent des sacs usés, en tirent des billets froissés.

Le spiritisme, ici, c'est une affaire...

Il y a rue Copernic une maison des spirites ouverte aux croyants du monde entier. On m'a dit qu'elle voulait combattre, exterminer ces cercles mercantiles,

escrocs de sa foi. Tant mieux. J'irai. Nous irons.

Aujourd'hui, je crois bien que j'ai touché le fond du vice. Il n'y a pas de psychisme ici, malgré l'assurance de la porte. Il n'y a pas d'occultisme ni de mystère.

Il y a la plus basse réalité, la plus vile exploitation de la détresse humaine.

Et si des ombres tremblent à de telles evocations, ce sont les vôtres, ô mes frères, que j'ai vus tomber la-bas et qui dormez dans le souvenir des mères ou sous les herbes hautes de l'oubli.

(A suivre) MAURICE CORIEM.

Si je crois qu'il y a des esprits au faubourg Montmartre, je le dirai. Si je vois des ectoplasmes, de la télékinésie, des phantasmes, ou des fantômes, je le raconterai.

MAURICE CORIEM.

me défendre de penser avec un esprit critique et sacrilège : « Voilà un gamin bien égaré ».

Mais je ne peux me tenir à cette irrespectueuse irréflexion. J'observe que le médium Julie, pour exprimer l'esprit du petit Paul, a pris exactement la voix des mauvais cabots qui veulent imiter le parler des enfants. Je me sens saisi tout à la fois de deux envies jumelles et égales : éclater d'indignation ou d'éclater de rire. J'hésite.

Précisément, à ce moment, un sanglot de femme déchire la nuit rouge qui nous agigne :

— Paul ? Paul ? Mon petit Paul L.

Et le médium Julie, de sa voix de tête flûte et zéayante, répond :

— Maman... Maman... Ma petite maman.

Alors, un dialogue s'échange entre cette mère égarée et Julie enmaillottée de noir.

Paul raconte qu'il est bien heureux — haut, qu'il se ballade avec les aînés, qu'il a joué à la corde avec eux toute la journée. Il ajoute même, sur ce ton faiblement pueril et innocent qui me fait tincer des dents, qu'il a bien rigolé.

Comme un écho déchirant, la voix de la maman répond à ces navrantes calembredaines par des cris abusés d'amour et de douleur maternels.

La scène pénible s'achève. Le médium Julie annonce que l'esprit de Paul s'est évolé.

Ce vase d'élection, dans sa cotonnade armétique, ne reste pas longtemps vide. Les vastes flancs s'animent pour recevoir une autre note coutumière de ce desolat bitat.

C'est l'esprit René. René est un soldat qui a été tué à Verdun pendant la guerre. Le médium, cette fois, enfle sa voix. Elle s'essaye à parler poïlu avec des efforts laborieux.

Par cet interprète fallacieux, un militaire aleatoire assure qu'il en a marre de guerre, mais que maintenant il ne fait plus du tout et qu'il est pépère de-



On accuse, on plaide, on juge...

Le trou dans la vitrine.

Il fait beau... les derniers rayons d'un soleil automnal dorent les arbres dépouillés du parc Monceau, tout empli d'enfants qui jouent et d'amoureux qui s'embrassent.

Sur la chaussée, la file des autos se déroule parmi les appels des Klaksons et le vrombissement des moteurs ; tout à coup, une brève détonation fige sur place les piétons massés sur le refuge ; dans l'effarante cohue qu'est la circulation parisienne, un cycliste, comme fauché par une main inconnue, s'effondre, le visage en sang.

Que s'est-il passé ? On relève le cycliste évanoui, une balle de revolver lui a fait une blessure grave au visage, près du nez... Qui a tiré ? Une enquête est ouverte qui permet de découvrir un très petit trou dans la vitre d'une boutique du boulevard de Courcelles. La commerçante interrogée déclare qu'elle était absente de sa maison à l'instant où M. Gauthier — c'est le nom du blessé — a reçu le coup de revolver, sa fille était également absente et l'alibi que toutes deux fournissent est irréfutable : pourtant, la balle a été tirée de cette boutique.

Des voisins interrogés prétendent avoir vu un homme se sauver de l'arrière-boutique et ajoutent que cet homme est l'ami de la fille de la commerçante.

Comment s'appelle-t-il ? demande-t-on à ladite jeune fille qui avoue :

— Oui, j'ai un amant dont je ne connais que le prénom : Marcel... est-ce lui qui a tué ? je n'en sais rien... je ne l'ai plus vu depuis le jour de l'accident !

Casse-tête chinois... imbroglio dont il semble presque impossible de trouver la solution ; pourtant on parvient à découvrir le fameux Marcel qui avoue simplement :

— J'ai voulu faire cadeau d'un revolver à un ami... j'ai essayé cette arme dans la boutique du boulevard de Courcelles... un coup est parti, quand j'ai vu l'attroupement, j'ai eu peur et je me suis sauvé !

La thèse est-elle exacte ?

rester votre esclave. Et j'aurais fait d'elle une petite reine !

« J'esquissai un geste. Mais il me tourna le dos brutalement.

« C'est pour elle, répéta-t-il en atteignant la porte, uniquement pour elle, que je me suis dérangé. Car pour un individu de votre espèce je n'aurais pas fait un seul pas.

« La porte claqua. Héberté, je n'avais pas relevé l'insulte. Pour la première fois de ma vie, on m'avait injurié impunément...

« Quand je revins dans ma chambre, je trouvai Régine debout. Je tentai de l'embrasser. Elle me repoussa :

« Qu'est-ce que c'est qu'on t'a apporté ? cria-t-elle. Ce collier, ces bagues, ces lettres ?

« Doucement, j'avouai :

« Les souvenirs d'une femme que j'ai connue avant toi. Tout cela vient de loin, d'Indo-Chine ?

« — Mais pourquoi t'envoie-t-elle ce bric-à-brac ?

« — Elle a donné tout cela, sur son lit de mort, à un

— Où est votre ami qui pourra confirmer vos dires ? demande-t-on à Marcel.

Et celui de répliquer :

— Il a pris le paquebot le lendemain de l'accident pour une destination inconnue ! Le pauvre cycliste blessé par une balle tirée par un inconnu poursuivait donc, l'autre jour, le tireur maladroit devant la XII^e chambre correctionnelle.

— Mais, demanda le président, cette histoire de coup de revolver tiré à travers une vitre semble bien extraordinaire... qu'y a-t-il de vrai dans la thèse soutenue par Marcel ?

On ne saura jamais... Après plaidoirie de M^e Doliner, partie civile au nom de la victime de cette aventure, le tireur a été, pour blessures par imprudence, condamné à deux mois de prison.

La prorogation de la maison Philbert.

Audience des référés : une femme digne et solennelle se présente pour demander l'expulsion de sa locataire à qui elle reproche de tenir une maison... oui, vous avez compris ! Hélas, gémit-elle, des filles dans ma maison !

Mais à peine a-t-elle prononcé cette phrase que des cris arrivent du fond de la salle :

— Des filles, des filles ! pas plus que toi, ch'vieux toupie !

Ce sont deux « demoiselles de perdition » qui, ayant accompagné « Madame » au Palais, manifestent leur sentiment : « Madame », d'ailleurs, leur enjoint le silence.

— Voyons, Carmen, taisez-vous et vous aussi, Cléopâtre !

Après avoir ainsi calmé ses « ouailles », elle aborde une discussion juridique.

— Si vous prononcez mon expulsion, monsieur le Président, ce serait un abus de droit...

Dans la salle, un avocat murmure :

— Abus de droit, non, vraiment, il ne peut être question que d'un abus de jouissance !

— Jouissance ! jouissance ! glapit une voix aiguë... tu es bien content de venir en chercher chez nous !

Cléopâtre encore une fois éprouve le besoin d'exprimer son indignation et « Madame », sévère, se retourne pour déclarer d'un ton péremptoire :

Cléopâtre, je vous ordonne de vous taire !

— D'ailleurs, reprend la propriétaire, les maisons de ce genre, alors qu'elles n'ont pas été louées à cet usage, n'ont pas droit à la prorogation... je vous demande donc l'expulsion immédiate de ce... ce... enfin ce mauvais lieu !

La voix acide de la dénommée Cléopâtre s'élève à nouveau :

— Mauvais lieu... mauvais lieu... tu me fais mourir !

Alors l'avocat qui, déjà tout à l'heure, a dit son mot se retourne vers « la petite dame de volupté » et, aimable, murmure :

— Mademoiselle Cléopâtre prend la propriétaire pour un aspic !

Mais l'homonyme imprévue de la belle reine d'Égypte ignore évidemment la mort de celle-ci par la piqure de l'aspic et prend le mot pour une injure :

— Aspic... aspic... gronde-t-elle, furieuse, aspic toi-même !

L'auditoire, un moment distrait de ses préoccupations habituelles par cet intermède comique, rit à gorge déployée... mais le président des référés songe que d'autres litiges sollicitent son attention dans son jugement, se déclare incompétent sur le différend qui sépare la propriétaire et la maison en question, le tribunal des loyers ayant seul qualité pour l'apprécier.

— Elle ne nous a pas encore, la proprio, conclut avec élégance M^{lle} Carmen, tandis que « Madame », raide et digne, gagne les Pas-Perdus, suivie de Carmen et de Cléopâtre triomphante, auxquelles elle déclare, satisfaite :

— Et maintenant, mes enfants, au travail !

SYLVIA RISSER.

la vie indo-chinoise. Elle se sentait malade et suppliait son amant de venir la retrouver.

« Puis il continua :

« — J'ai connu M^{lle} Maddie dans une maison du boulevard Napoléon I^{er}, où vous l'aviez placée. J'ai été attiré vers elle, d'abord par sa beauté, ensuite par la désespérante nostalgie qui la rongait et qu'elle ne parvenait pas à dissimuler, malgré tous ses efforts.

« Une ombre sembla passer sur ses yeux, et sa voix se fit plus dure :

« — Je suis ce que vous autres, souteneurs, appelez un miché... Mais, malgré cette qualité, M^{lle} Maddie me raconta toute son aventure avec vous, la manière dont vous l'avez arrachée à son travail, la manière dont vous vous êtes fait aimer d'elle, la manière dont vous l'avez mise sur le trottoir, pour l'envoyer finalement à des milliers et des milliers de kilomètres de la France, pour votre plus grand bénéfice !

« — Chut ! fis-je en me tournant avec inquiétude vers la porte de ma chambre. Mais l'autre n'écoutait plus rien :

« — Et savez-vous, monsieur, s'écria-t-elle, ce qu'elle est devenue, votre victime ?... Elle est morte d'une méningite dans la clinique où je l'avais fait transporter.

« Je dus m'appuyer sur un guéridon.

« — Maddie, balbutiai-je, Maddie... morte ! Ce n'est pas possible !

« Sans un mot, le colonial ouvrit son portefeuille et me tendit l'acte de décès de ma femme.

« Alors tout sembla s'écrouler. Cette mort apprise dans ces conditions me bouleversait. C'était incompréhensible... Incroyable.

« Pendant un long moment, le silence pesa sur le petit appartement où Maddie avait vécu ; on entendait seulement, dans la pièce voisine, la respiration de ma nouvelle compagne.

« Enfin, je réussis à reprendre mes esprits :

« — Merci, monsieur, dis-je d'une voix que je voulais ferme, mais que je sentais hésitante. Je vous suis très reconnaissant...

« — De rien, interrompit l'autre en prenant son chapeau, c'est uniquement pour elle que je vous ai apporté ces choses. Quand elle a su que j'allais venir prochainement en France, elle m'a supplié, sur son lit d'agonie, de vous rapporter ces souvenirs. Je lui ai proposé de l'emmener avec moi, dans la propriété que je possède là-bas, et de l'y épouser. Je vous garantis que, si elle avait accepté, vous auriez toujours pu tenter de venir la reprendre. Je vous aurais accueilli, je vous le jure, avec une balle explosive de mon express, calibre 12.

« Il s'interrompit durant quelques secondes et je vis qu'il regretta de ne pas m'avoir troué la peau d'une de ses balles à fauves :

« — Malheureusement, acheva-t-il, elle a préféré

En bas : Elle est morte d'une méningite dans la clinique où je l'avais fait transporter.

ami venant de là-bas, pour qu'on me le remette.

« J'étais pâle, d'une pâleur qui prouvait ma sincérité. Régine se fit plus douce.

« — Elle est morte, vraiment ? insista-t-elle encore.

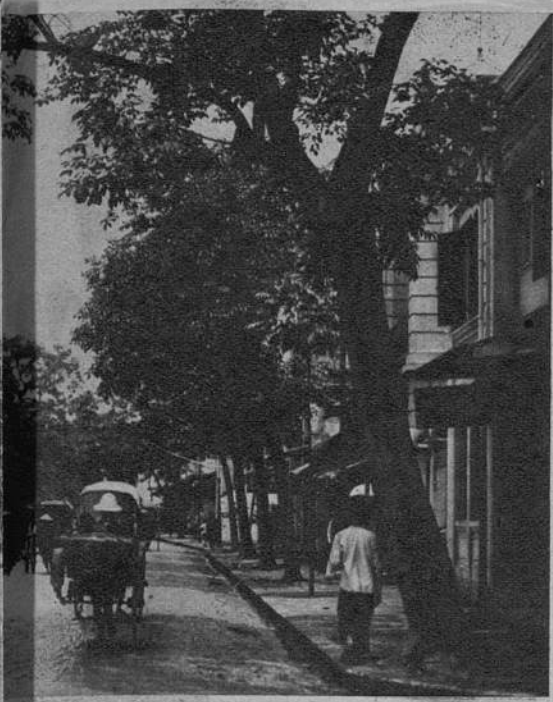
« Je lui tendis l'acte de décès. Alors elle eut ce mot :

« — Ah ! tant mieux !...

« Ce fut l'oraison funèbre de Maddie la Rousse, ma femme fidèle...

Il nous sembla qu'une larme perlait au coin des yeux de Gaston, Maddie, petite ombre amoureuse que la traite avait tuée, ce devait être son remords, une manière d'expiation. (A suivre.)

HARRY GREY et CHRISTIANE HUBERT.





Gabrielle Jouniaux, l'accusatrice.

LILLE
(De notre envoyé spécial.)

C'EST au commissaire de police de Laon que l'homme, pour la première fois, fit son étrange récit :

— Je me nomme Lucien Péguy, dit-il. Et je sors de prison, où je viens de purger une peine légère pour complicité dans une affaire de vol. De mon métier, je suis « fraudeur », je fais de la contrebande. Mais ce n'est pas de cela que je viens vous entretenir ; ce qui m'amène ici, c'est mon désir de me mettre d'accord avec ma conscience et de vous révéler un crime qui fut commis il y aura bientôt un an, par un de mes amis, Ernest Plinguier, qui est actuellement à Troyes, en prison préventive. Ça vous intéresse ?

— Continuez, je vous prie, fit le magistrat après avoir acquiescé d'un signe de tête.

— Eh bien, voilà : ça s'est passé l'année dernière, le 28 mai. Ce jour-là, je consumais avec Plinguier à Fourmies ; comme il avait son automobile, je lui demandai de me conduire jusqu'à Avesnes, où ma propre voiture était en réparation. Il accepta, et bientôt nous partions, en compagnie de mon amie, Gabrielle Jouniaux. A Avesnes, Plinguier nous quitta en disant qu'il allait voir une de ses maîtresses et qu'il nous retrouverait au café, dans une heure.

« Une heure, puis deux heures passèrent sans que nous le revîmes. Las d'attendre, nous allâmes chez le garagiste, qui me remit ma voiture réparée et m'annonça que Ernest Plinguier était parti en direction de Fourmies. Nous reprîmes donc le chemin du retour. Or, à mi-parcours environ, près d'une « drève », nous aperçûmes le véhicule de notre ami arrêté sur le bas-côté de la route. Connaissant ses habitudes de braconnier, cela ne nous étonna pas autrement. Sans nous arrêter, nous continuâmes jusqu'à Fourmies.

« A vingt-deux heures, ce soir-là, nous revîmes Plinguier, qui habitait la même maison que nous. Il arriva, les vêtements en désordre, le visage défilé et en proie à une nervosité inaccoutumée.

LE CRIME SANS VICTIME

« — Mais qu'avez-vous donc, demanda Gabrielle Jouniaux, c'est votre bonne amie qui vous a mis dans cet état ?

« — Ma bonne amie ? répondit-il d'une voix sourde, ma bonne amie, je l'ai « balancée ».

« Le ton sur lequel il dit cela m'empêcha de lui demander de plus amples explications. Au matin, le lendemain, il revint nous voir et pria ma maîtresse de lui nettoyer un pantalon qu'il apportait. C'est lorsqu'il fut parti que nous vîmes, sur le vêtement, une grosse tache de sang. Jamais d'ailleurs je ne fis allusion devant lui à cette découverte, mais Gabrielle et moi commençâmes à avoir des « idées ».

« Nos soupçons ne firent que s'accroître lorsque, le jour suivant — c'était un dimanche — alors que nous étions partis tous les trois nous promener, Ernest refusa énergiquement de traverser le bois qui porte le nom de « Bois du duc de Guise ».

« — Je n'aime pas prendre ce chemin-là, déclara-t-il. Et il était devenu tout pâle en disant cela.

« Pour aller au bal champêtre où nous voulions danser, il fallut faire un long détour. De ce jour je fus persuadé qu'un crime avait été commis et que le macabre « colis » ne devait pas être loin. Malheureusement, je ne peux pas vous dire le nom de la victime de Plinguier. C'est un violent, capable de tout, mais qui a toujours de très nombreuses bonnes fortunes. A laquelle a-t-il « fait son affaire » ? Je l'ignore. Et puis, vous savez, dans notre métier, il est rare que nous nous fassions des confidences. Encore moins qu'on se dise le nom de nos maîtresses !

« C'est tout ce que j'avais à vous apprendre, monsieur le commissaire ».

Un « type » que ce Lucien Péguy. Plus exactement le type parfait du perceur de frontières, « fonceur » ou « fraudeur », comme on appelle celui qui mène la rade, mais rémunérateur existence des contrebandiers. A la limite des territoires belge et français, toute un pègre vit de cela, qui respecte la loi des « frères » et ne dénonce jamais un de ses semblables sans s'exposer à l'implacable haine de tous les autres. Ces hommes, qui risquent leur vie chaque jour et dont le courage est grand, il faut bien l'avouer, vivent rarement seuls. Presque toujours ils ont pour maîtresses de malheureuses filles soumises dont ils changent fréquemment par mesure de précaution.

Ainsi Gabrielle Jouniaux, avant d'être la maîtresse de Lucien Péguy, avait vécu avec Paul Plinguier, le frère du détenu de Troyes.

Lorsque le commissaire Biget, de la brigade mobile de Lille, averti des révélations faites à son collègue de Laon, commença une des plus difficiles enquêtes de sa brillante carrière, il interrogea Gabrielle Jouniaux.

— Tout le récit de Lucien, dit-elle, est parfaitement véridique. Je peux même y ajouter d'autres détails. Quelques jours après le 28 mai, je passais devant une haie voisine de chez nous lorsque j'entendis un bruit de voix. Je me dressai sur la pointe des pieds et regardai. Ernest Plinguier et un autre « fonceur » étaient assis sur une couverture et sablaient le champagne. Notre voisin disait :

« — Tu sais, mon « ancienne », je lui ai fendu la figure !

« Je m'enfuis, épouvantée, car j'avais peur qu'il ne m'aperçoive et je le savais brutal et ne reculant devant rien. Une fois, devant moi, il avait déclaré à son frère :

« — Ferme-la ! Ou je te ferai ton affaire, comme à « elle ».

« Elle », je ne sais pas qui c'était. Il en avait beaucoup qu'on voyait un jour avec lui et qui disparaissaient ensuite. En tout cas, depuis le 28 mai, Ernest Plinguier n'était plus le même. Il s'adonnait à la boisson et, la nuit, on l'entendait dans ses cauchemars prononcer des phrases sans suite, des phrases dont on ne pouvait pas comprendre le sens.

« Mais je suis sûre que c'était le remords qui le faisait ainsi se retourner sur sa couche.

L'habile commissaire Biget ne devait pas tarder à entendre les déclarations de Lucien Péguy et de Gabrielle Jouniaux confirmées par un troisième témoin.

En effet, le « père » Couture savait lui aussi quelque chose.

Le « père » Couture est le propriétaire d'un petit café situé pas très loin de la forêt du duc de Guise et qu'il a baptisé *L'Estaminet Fourmisien*. Respectable vieillard aux cheveux blancs, il connaît parfaitement, pour les voir passer sur la route, tous les fraudeurs de la région. Les mauvaises langues affirment même qu'ils se donnent

rendez-vous chez lui, la nuit, mais cela est nullement prouvé.

Par contre, le « père » Couture reconnaît volontiers avoir eu Lucien Péguy pour client :

« Un matin de l'année dernière, il vint chez moi. Il avait l'air un peu épouvanté et, lorsque je lui demandai ce qui avait pu arriver, il me raconta tout ce qu'il savait ; l'auto de Plinguier dans le bois, le pantalon taché de sang et la phrase sinistre du contrebandier parlant de son amie : « Je l'ai « balancée ». Le lendemain, profitant de ce que les gendarmes étaient venus boire un coup chez moi, je leur ai fait part des confidences de Péguy. Mais après, ce dernier a été arrêté et on n'a pas fait grand cas de son histoire.

« On a eu tort, vraiment, on a eu tort. Parce que Plinguier c'est un gars terrible et on a déjà prévenu le garde Tramcourt, son ennemi mortel, de prendre des précautions lorsqu'il circule seul dans les bois. Pour le moment, d'ailleurs, il n'y a rien à craindre puisque Ernest est en prison à Troyes. Il attend de comparaître devant ses juges pour un coup qui peut lui coûter gros : il a grièvement blessé un garde-chasse. S'il « trinque » dur, tant pis pour lui !

Ernest Plinguier était en effet à Troyes, en prison. Mais pas pour longtemps...

Le coup de théâtre se produisit enfin. De bon matin, les enquêteurs étaient arrivés à Avesnes et se trouvaient dans les locaux de la police lorsque, vers 10 heures, la porte s'ouvrit et un grand jeune homme blond entra.

— Vous désirez ? demanda le brigadier-chef Thillay.

— Je suis Ernest Plinguier.

Tout le monde sursauta.

— Soyez tranquille, poursuivit le nouvel arrivant. Je ne me suis pas évadé de la prison de Troyes ; j'ai simplement bénéficié de la nouvelle loi sur la liberté individuelle et, hier, j'ai été mis en liberté provisoire. Dès que je fus rentré à Avesnes où j'habite maintenant, mon frère me mit au courant de ce qui se passait. Aussi, me voilà. Je demande qu'on fasse toute la lumière sur cette affaire et je vous jure que Péguy paiera cher tous ses mensonges !

Ayant dit, Ernest Plinguier s'expliqua, en présence du commissaire Biget et de l'inspecteur principal Coussemacker :

« C'est bien vrai. Le 28 mai 1932, autant que je m'en souviens, j'ai conduit Péguy et son amie à Aulnoye, puis à Avesnes. Je suis rentré seul à Fourmies, mais, contrairement à ce qu'ils racontent, je ne me suis pas arrêté dans le bois ; par conséquent, ils n'ont pas pu voir ma voiture sur le bord de la route. Quant à l'histoire du pantalon taché de sang, c'est une pure invention. Enfin, je n'avais pas tellement de maîtresses : deux tout au plus dont je peux vous donner les noms. Le mieux est que vous me mettiez en présence de mes accusateurs ; alors, vous verrez !

Son désir fut rapidement satisfait. Bientôt se trouvaient réunis, devant les policiers, Gabrielle Jouniaux, Lucien Péguy, Ernest Plinguier et le frère de ce dernier, Paul. Et les confrontations commencèrent.

D'abord ce fut au tour de Gabrielle Jouniaux qui maintint toutes ses déclarations précédentes, cependant que Plinguier se contentait de répéter, inlassablement.

— Tu mens, tu sais bien que tu mens ! Avec Lucien Péguy le résultat ne fut pas meilleur :

— Allons, Ernest, conseilla le « fonceur », dis la vérité une bonne fois pour toutes. Souviens-toi, le soir du 28 mai, quand tu nous a raconté : « Mon amie ? Je l'ai balancée ! » t'as même ajouté : « Elle ne m'ennuiera plus ! » Après ce soir-là tu t'es saoulé tous les jours.

— menteur ! rétorqua son antagoniste, la vérité finira bien par éclater, et alors, gare à toi !

Le commissaire Biget décida de conduire tout le monde dans le bois du duc de Guise.

— Allons, venez, dit-il.

La petite troupe sortit du commissariat. Dehors, Paul Plinguier attendait. Lorsqu'il vit l'accusateur de son frère le regarder en souriant, il se précipita en criant :

— Attention, Péguy, on se retrouvera et...

Il n'eut pas le temps d'achever sa menace. D'un formidable coup de tête dans l'estomac, Lucien Péguy l'avait envoyé rouler sur la chaussée. Ce ne fut pas ensuite une petite besogne pour les policiers que de calmer les deux hommes.

Enfin, on arriva à l'endroit où Gabrielle Jouniaux et son amant supposent que le crime a été commis.

C'est au lieu dit le « Hautny », une ancienne carrière abandonnée, dont l'eau a envahi les fonds. On voit encore la structure en ciment d'un ascenseur hydraulique.



Ernest Plinguier, le redoutable « fraudeur ».

— Voilà d'où on a dû jeter le cadavre, expliqua Péguy. Pour le retrouver, il faudrait sonder l'eau boueuse que vous voyez en bas, à 80 mètres.

Le commissaire Biget, brusquement, posa la question à Plinguier :

— Vous persistez à dire que vous n'êtes jamais venu ici ?

— Jamais, répéta, les dents serrées, celui sur qui pèsent de si graves soupçons.

L'habile policier haussa les épaules et conclut :

— Allons-nous-en. Il n'y a plus rien à faire ici pour le moment. Demain, nous ferons entreprendre des recherches.

Au fait, les déclarations de Gabrielle Jouniaux et de Lucien Péguy étaient sujettes à caution. L'une n'avait-elle pas été la maîtresse de Paul Plinguier et l'autre n'essayait-il pas de régler de cette façon un différend entre fraudeurs ? Les enquêteurs commençaient à douter, d'autant plus que, somme toute, on ne connaissait pas le nom de la victime présumée et qu'aucune disparition de femme n'avait été signalée l'année dernière, au mois de mai. Mais un témoignage impartial, celui d'un honorable restaurateur de Fourmies, vint brusquement consolider les bases de l'accusation.

C'est M. Paul Masson, installé rue du Maire-Coppeaux, à Fourmies, qui fit rebondir l'affaire.

« Il y a un an, dit-il, j'étais hôtelier en Belgique, à Momignies. Or, un soir, Péguy, Gabrielle Jouniaux et les deux Plinguier arrivèrent chez moi. Ils demandèrent des chambres, s'installèrent et... y restèrent huit jours. C'est au cours d'une des nuits qu'ils passèrent sous mon toit que je fus réveillé par le bruit d'une violente dispute. Cela venait de la chambre occupée par les deux frères. J'écoutai à la porte et entendis distinctement Paul qui, par deux fois, traitait Ernest d'assassin. Deux jours plus tard, dans la salle du débit, Ernest Plinguier a dit à son frère :

« — Ne me fais pas aller en prison. Je n'en sortirai que les pieds dévants.

« Je me suis bien douté, à cette époque, que le plus jeune des deux avait quelque vilaine histoire sur la conscience.

Ernest Plinguier, qui n'a que vingt-cinq ans, mais dont le casier judiciaire est déjà lourdement chargé, a-t-il tué une de ses maîtresses ?

Tout le mystère est là. Mais un mystère prodigieusement difficile à résoudre puisqu'on ignore tout de la prétendue disparue. On se trouve parfois en présence du cadavre ou des lugubres débris d'une inconnue. Ici, il s'agit d'une inconnue dont on n'a pas retrouvé le cadavre.

Les femmes qui ont pu connaître l'amie de Plinguier ont été interrogées. Elles ne se souviennent de rien, ne savent rien. Elles respectent la loi sévère des « frères de la frontière ». L'une d'elles pourtant m'a fait une confidence :

— On a parlé, l'année dernière, d'une jeune fille qui fréquentait Plinguier et qui allait être mère. Elle l'ennuyait, paraît-il, avec ses perpétuelles réclamations. Mais je ne sais rien de plus, pas même le nom de cette malheureuse.

Il y avait de la terreur dans ses yeux pendant qu'elle me disait cela.

Le commissaire Biget, lui, poursuit son enquête avec acharnement. L'accent de sincérité de Péguy et de Gabrielle Jouniaux l'a frappé. Le témoignage de M. Masson ne saurait être mis en doute.

Alors, il cherche. Et, grâce à son flair de fin limier, il espère réussir.



A gauche : L'estaminet du « père » Couture, près de Fourmies.

Le Drame du Plessis-Trévisé

Ne vous est-il jamais arrivé, au printemps, aux premiers beaux jours, de découvrir au cours de quelque lointaine promenade en banlieue, au détour du chemin, une de ces charmantes maisonnettes au visage familial et tranquille ? Un jardin tant soit peu négligé dont les derniers recoins se trouvent cachés par des buissons ou des hautes haies agrémentées en général ces pavillons aux fenêtres propres. Il semble alors qu'on dévoile un coin d'intimité et que beaucoup de mystérieux bonheur reste inaperçu par là-bas derrière le poulailler ou la rotonde où, devant une table de pierre, une vieille dame achève un travail d'aiguille.

Cela tient de l'idée qu'on se fait de la retraite rêvée. C'est une vision rapide dont on garde longtemps le souvenir.

C'est à peu près cette sensation que je ressentis l'autre jour lorsque j'aperçus soudain la villa Faust au Plessis-Trévisé. Sensation qui ne put être que fugitive...

Imaginez un coin de banlieue perdu, mais au moment où la banlieue a déjà un quelconque chose de campagnard, et à l'angle de deux avenues défoncées se trouve justement cette villa... la villa Faust.

Mais si, durant de longues années, elle abrita en effet beaucoup de simple et paisible bonheur, ce matin-là, la tristesse et le deuil étaient venus la réveiller brutalement de cette douce torpeur.

La veille au soir, un crime avait été commis à la villa Faust. Un crime étrange, un crime qui n'était que la résultante d'un atroce drame de famille.

Il y a plus de trente ans, un brave homme, M. Galvier, mariait sa fille à un hôtelier de la rue des Saints-Pères. Mariage cossu, sérieux, où chacun y trouvait bonheur et intérêt.

M. Galvier avait également un fils. Un fils dont il était très fier... il débutait alors dans la vie et se montrait entreprenant, heureux en affaires.

Voici huit ans, l'hôtelier de la rue des Saints-Pères, M. Seigle, vendait son fonds et achetait la villa Faust, où il comptait achever ses jours.

M. Seigle venait au Plessis accompagné de sa femme et de ses deux filles, Andrée et Juliette, aujourd'hui âgées respectivement de vingt-quatre et vingt-cinq ans; il se retirait après des années de travail et après avoir mis quelques beaux billets de mille de côté.

Pendant ce temps, Jean Galvier, le fils de Galvier père, se taillait parmi les grands carrossiers, une place de choix. Son usine de Levallois employait plus de 250 ouvriers, et il avait eu l'honneur de carrosser la voiture du sultan du Maroc. Jean Galvier gagnait de l'argent. Seigle en avait. Les deux beaux-frères n'avaient aucune raison de s'en vouloir, bien que leurs relations restassent, grâce à une antipathie du premier instant, très peu suivies.

Or, simultanément, deux faits vinrent bouleverser la paix qui régnait. Deux faits qui firent naître une haine à laquelle seule une mort pouvait mettre un point final.

Tout d'abord M. Galvier père, âgé, vivant seul, décida de venir habiter chez sa fille. Jusqu'alors, il n'avait montré aucune préférence pour l'un ou l'autre de ses

enfants. Jean Galvier crut en voir une dans cette décision.

D'autre part, Jean Galvier vit à ce moment, peu à peu, son industrie péricliter.

Il n'en fallait pas davantage pour que, les deux faits se juxtaposant, Jean Galvier devint jaloux de Seigle.



Jean Galvier, qui tua son beau-frère au Plessis-Trévisé.

M. Galvier père avait une fortune qui s'élevait à plus de 600 000 francs. Ces 600 000 francs seront désormais le noyau d'un roman à la Balzac.

— Mon beau-frère extirpera à mon père de l'argent qui me revient, se dit Jean Galvier.

Voilà désormais son idée fixe.

Sa situation devenant de jour en jour plus délicate, il ne fera que convoiter de plus en plus l'aïeance dont sa sœur et son mari jouissent.

Il y a trois ans, la mort de M. Galvier père mettait le feu aux poudres. C'en était fait, la guerre était déclarée.

— Seigle a tué mon père !

Galvier, hypnotisé par sa jalousie, était de bonne foi en portant cette terrible accusation.

Il écrivit alors des lettres anonymes à l'adresse de Seigle et du parquet de Corbeil.

Dans ces épîtres, il renouvelait ces accusations, précisant que son beau-frère s'était débarrassé du malheureux en l'empoisonnant ou en l'étranglant.

Il était d'autant plus certain de ces assertions qu'il toucha de l'héritage une part beaucoup moins importante qu'il ne l'espérait.

— L'autre a tué et s'est approprié la presque totalité des 600 000 francs, avançait-il...

Devant de telles accusations, une enquête fut ouverte. Elle dura plus de dix-huit mois.

Finalement, l'information conclut à la mort naturelle de M. Galvier père — il était décédé subitement d'une embolie, après déjeuner, en buvant son café — et révéla que tout simplement le défunt, pour avoir vécu quelques temps chez sa fille, l'avait légué avantageusement dans son testament.

Galvier ne se tint pas pour battu et pour-

suit sa campagne de dénonciations; mais, après les résultats précis de l'instruction, Seigle, sorti innocent, décida à juste droit de poursuivre son beau-frère en dommages et intérêts.

L'un par intérêt, l'autre pour sauvegarder son honneur, ils se jurèrent alors une haine sans merci. La querelle de famille avait dégénéré en lutte à mort.

Le 8 juin 1932, le tribunal de Corbeil condamnait Jean Galvier à huit jours de prison avec sursis, 500 francs d'amende et 10 000 francs de dommages et intérêts.

Seigle triomphait. Le souffle de la victoire avait ramené la gaieté au Plessis.

Dans le camp adverse, rue du Ranlagh, à Paris, où demeurait Galvier, le dépit et le manque d'argent ne firent que raviver le ressentiment.

Galvier, entre temps, était déclaré en faillite avec un passif de plus d'un million cinq cent mille francs. De l'argent ! Il fallait de l'argent !...

D'un côté c'était la ruine ! De l'autre, chez les ennemis, il y avait la tranquillité du lendemain !...

Galvier fit appel. Le jugement de cet appel fut rendu à Paris, le 3 mars au matin. La peine de huit jours de prison devint une peine d'un mois avec sursis ! L'amende et les dommages et intérêts restaient les mêmes...

Encore une fois battu, sans recours, sans planche de salut, Galvier, en une minute, sentit naître en lui un sentiment nouveau plus puissant que tous les autres. Jusqu'à présent il avait attaqué, cela n'avait pas réussi. Maintenant, à bout d'arguments, il allait se venger. Furieux, amer, bafoué, incompris (d'après lui), réduit à la misère, il ne chercha plus à lutter ni à raisonner; voyant la partie perdue, il décida de tuer.

Galvier est un petit homme trapu, court sur jambes, carré d'épaules, avec une vilaine moustache rousse qui donne une expression d'impitoyable cruauté à son visage déjà dur, taillé à coups de serpe.

Vêtu d'un complet et d'un ample pardessus noir avec un grand chapeau mou rabattu sur les yeux, il est loin d'attirer la sympathie. On le sent à première vue vindicatif, sournois, méchant... bêtement méchant.

Cet homme n'a pas su faire face à l'adversité, il est de ceux qui, au lieu de croire, d'espérer en eux, aiment mieux se prendre pour une victime des autres.

Il choisit, dès sa première heure de malheur, un bourreau. Il ne cherchera pas plus avant. Entêté, butté, il en restera là et s'épuisera, jusqu'au moment du crime, à poursuivre celui qu'il a choisi comme son persécuteur.

Cet homme est le mari de sa sœur ? Il est père de famille ? Autant de considérations sans valeur, tant il est aveuglé par son dépit.

Et l'autre matin, il était là, à Paris, au Palais, et il attendait, fébrile, le jugement.

Lorsqu'il fut prononcé, sa dernière illusion s'écroula. Sans plus réfléchir, il sortit, s'arma d'un revolver et prit le train pour le Plessis.

Il est un peu plus de trois heures lorsqu'il arrive à la villa Faust. Par ce froid après-midi d'hiver, le jardin est désert. Comme un voleur, il pénètre dans la pro-

priété par la porte dérobée d'une remise.

Il savoure à l'avance le moment où il se trouvera en présence de son ennemi.

Les minutes passent... L'attente est longue. Galvier s'énerve. Moins prudent, il se promène maintenant dans le jardin sans même se cacher...

Il fait le tour de la villa. A l'intérieur, il sait que se trouvent sa sœur et ses deux nièces.

« Si je les prévenais, pense-t-il ? » La vengeance ne sera-t-elle pas plus belle ?

Il ramasse une pierre et, de toutes ses forces, la lance dans une vitre.

Des têtes se sont collées à un carreau. A l'intérieur on sait désormais qu'il est là.

M^{me} Seigle, dès qu'elle aperçut son frère dans le jardin, comprit, terrifiée, que le jugement avait dû être à l'avantage de son mari... et que l'autre, le fou, était venu pour faire un sale coup.

Elle pria une de ses filles d'aller quérir un voisin, un bon ami, M. Petit, lieutenant des sapeurs-pompiers du Plessis.

M. Petit, un brave homme, arriva aussitôt.

— Restez près de moi, lui dit-elle. Mon frère rôde autour de la maison, j'ai peur qu'il ne tente quelque excentricité irréparable... Restez... restez... lorsque mon mari sera là, ne le quittez pas et prétez-lui main forte.

Jusqu'à sept heures, dans la petite villa Faust, on attendit l'arrivée de Seigle. Enfin l'ancien hôtelier arriva.

Sa femme, en quelques mots, le mit au courant.

— Attends, fit-il, je vais arranger tout cela tout de suite.

Et sans plus, il décrocha un vieux fusil et, faisant signe à M. Petit de le suivre, il disparut par la porte qui donne dans le jardin.

— Je suivais Seigle à quelques mètres, disait le lendemain le père Petit à qui voulait l'entendre, il faisait nuit noire et on n'y voyait pas à deux pas devant soi. Nous commençâmes à faire le tour de la maison, lorsque soudain deux détonations claquèrent.

« Qui avait tiré ? Je ne le savais même pas. Je me précipitai et je découvris aussitôt le cadavre de mon pauvre ami tombé la face contre terre. Il avait reçu une balle dans le dos; il était mort sur le coup... il n'y avait pas eu d'altercation, pas le moindre mot échangé... l'autre avait tiré à bout portant, par derrière... »

Le père Petit ne pouvait en dire plus. Il n'avait rien vu, et cela avait été si rapide.

Galvier, presque aussitôt arrêté, ne témoigna d'aucun remords, même en présence de sa sœur. Il était soulagé du poids immense de l'obsession.

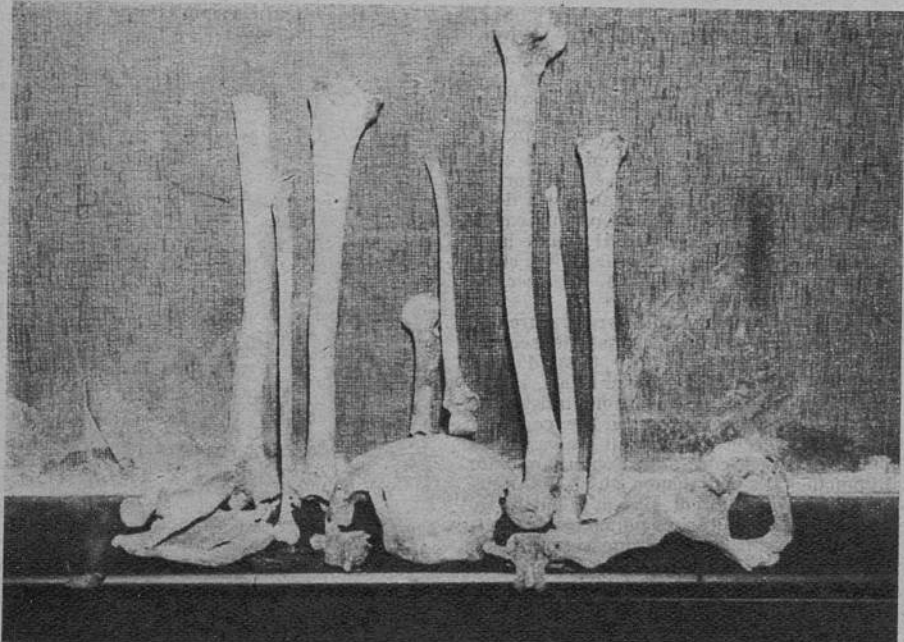
Son ennemi était mort, n'était-ce pas le principal ? Le différend qu'il avait avec lui pouvait-il s'achever autrement ? Même après le crime, Galvier conserva l'idée très nette qu'il n'aurait pu agir d'autre façon.

Il ne chercha pas une excuse à son meurtre, il en donna une raison qu'il trouve suffisante :

— J'ai tué, c'est simple ! Je ne pouvais supporter plus longtemps d'être la victime d'une erreur judiciaire... en me condamnant on a condamné un innocent !...

BERNARD LAUZAC.

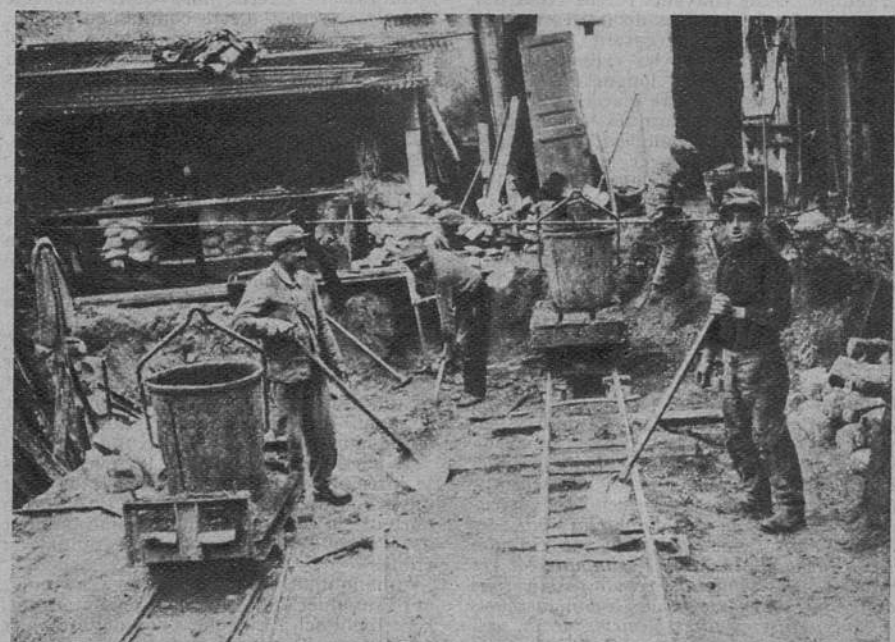
LE MYSTÉRIEUX SQUELETTE DE CLICHY



Les ossements au commissariat de Clichy.

DES terrassiers qui démolissaient une maison, au n° 2 de la rue de Paris, à Clichy, ont fait une découverte inattendue (voir notre couverture). Sous le carrelage d'un ancien « bistro » mal famé, que hantait les clochards avant la guerre, on a

trouvé le squelette, à peu près complet, d'un être humain. S'agit-il d'un crime ? Cela semble probable. Le fait que le célèbre Landru habita au n° 6 de la même rue donna tout de suite à la macabre trouvaille un intérêt de premier plan... et provoqua



L'ouvrier montre, avec sa pelle, l'endroit de la découverte.

maints commentaires. Mais, après examen des spécialistes, on dut s'arrêter à une évidence : le cadavre fut enterré à cette place il y a soixante ans au moins. Dans ces conditions, le sire de Gambais ne saurait être même soupçonné.

Ajoutons que les médecins-légistes n'ont pu préciser le sexe de la « victime ». Les ossements inconnus ont rejoint ceux que, en quantité, on a recueillis dans le sous-sol de Paris. Ci-dessous, le chantier où a été découvert le squelette. (W. W.)

UN HOROSCOPE GRATUIT



Est offert aux lecteurs de ce journal par le célèbre professeur KIND, astrologue universellement connu pour qui le passé et l'avenir des destinées humaines n'ont pas de secret. Grâce à la précision troublante de ses prédictions, il vous aidera vous faire aimer de l'être qui vous est cher, à réussir brillamment dans la vie et à connaître à votre tour le bonheur auquel vous avez droit. Qu'ils agissent d'affaires, d'amour ou de santé, vous qui avez des peines et des soucis, n'attendez pas un jour de plus et demandez-lui l'étude gratuite de votre vie. En spécifiant si vous êtes Madame, Mademoiselle ou Monsieur, indiquez vos nom et prénom, date de naissance et adresse exacte. Joignez si vous le voulez bien 2 francs en timbres-poste pour frais d'écritures. Professeur KIND, service B. A., 25, galerie des Marchands, Paris (VIII^e).

GRATUITEMENT

Nous vous enverrons la brochure reproduisant en couleur FOU-YU, talisman unique, avec le moyen de profiter de ses vertus bienfaisantes.

RICHESSES MARIAGE - ENFANTS DIGNITÉS - LONGÉVITÉ

C'est à la suite des confidences d'un grand savant chinois, ancien Cosmogoniste du Palais Impérial, que nous avons pu rétablir dans leur forme primitive, tous les éléments de ce merveilleux talisman. Depuis 4.000 ans, FOU-YU attire le bonheur sur les initiés qui le portent. Nous vous l'offrons aujourd'hui sous forme de ravissants bijoux : gros cabochons de JADE, monture argent ou or et incrustation de laque.



Ecrivez de suite au Service
Ch. OUDIN, Joaillier
17, AV. DE L'OPERA, PARIS

Vente directe du fabricant aux particuliers et franco de douane



100 000 clients par an 20 000 remerciements

Demandez catalogue français gratuit

Fabr. d'accordeons, d'instruments de musique et phonos
MEINEL & HEROLD, Klingenthal (Saxe) n° 510

INFAILLIBLEMENT avec l'IRRADIANTE envoyée à l'essai, vous soumettez de près ou de loin quel'un à VOTRE VOLONTÉ. Demandez à M^{lle} GILLET, 169, r. de Tolbiac, PARIS. Sa broch. grat. N° 4.

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{lle} MARYS, 45, r. Laborde, Paris-8^e. Env. prén. date de nais. 15 fr. mandat (de 3 à 7).

SOIGNEZ CHEZ VOUS

SANS PERTE DE TEMPS, SANS PIQUES, SANS INTERRUPTION DANS VOTRE TRAVAIL
MALADIES INTIMES DES DEUX SEXES
SYPHILIS, BLENNORRHOË, URETHRITES, PROSTATITE, CYSTITES, PERTES, MÉTRITE, IMPUISSANCE
Traitement facile à appliquer soi-même à l'insu de tous. Efficace et sûr
SÉRUMS - VACCINS NOUVEAUX
Venez ou écrivez : Doct. 71, r. de Provence, Paris-9^e
Angle Chaussée d'Antin



LE RECORD DU RIRE

Contre 2 fr. en timbres, vous recevrez le
SENSATIONNEL ALBUM ILLUSTRÉ
200 p., 1200 grav.: Farces, At-
trapes, Chansons, Monologues,
Lectures vives sur les danses,
l'Hypnotisme, la Magie, etc.
216 A. GODIN, 9, Bd St-Martin, PARIS

G.7

Pour Maigrir

Prenez les **PILULES GALTON** le meilleur amaigrissant
Réduction rapide des Hanches, du Ventre, du Double-Menton, etc. Absolument sans danger
Le flacon avec notice, contre remb.: 20 fr. 85 - J. RATIE, ph., 45, r. de l'Echiquier PARIS, 10^e



Fabrique d'**ACCORDEONS**
François DEDENIS &
BRIVE (Corrèze)
Fondée en 1887 Catal. ill. 1 fr.
RÉPARATIONS

L'ENNUI C'EST LA MORT ! POUR RIRE et FAIRE RIRE

Demandez les catalogues *Farces Attrapes, Surprises, pour Soirées et dînars, Chansons, Monologues, Prestidigitation, Physique, Magie, Mystère, Librairie.* — Envoi contre 2 fr. Se recommander du journal H. BILLY, 3, rue des Carmes, Paris. Maison fondée en 1808.

GRAND CONCOURS

2000 PHONOS ou T. S. F. DONNÉS GRATUITEMENT

à titre de propagande, à toutes personnes donnant la réponse du rebus ci-dessous et se conformant à nos conditions



men
Avec ces trois dessins, trouvez le nom d'un grand homme d'état français universellement connu.
Réponse
Envoyez votre réponse en découpant cette annonce. Joindre une grande enveloppe timbrée portant votre adresse aux



E^{te} EMYPHONE (Serv. Concours 161) 17, rue Sedaine, Paris XI^e

Les Mystères de l'espionnage

A propos du professeur Eydoux

L'AFFAIRE du professeur Eydoux, qui s'est terminée, somme toute, de façon assez heureuse pour le savant professeur, s'il est avéré qu'il recueillait des nouvelles intéressantes de la défense nationale italienne, rappelle par plus d'un point des histoires d'espionnage antérieures, mais non moins significatives. De ce nombre fut l'affaire Trench-Brandon, qui se plaça avant la guerre, en 1910.

Trench et Brandon étaient deux officiers anglais de haute valeur et de grande culture. Ils étaient spécialisés dans les questions d'artillerie, parlaient allemand et s'étaient signalés, à maintes reprises, par leur adresse.

Le capitaine Trench était à Copenhague, où il apprenait le danois, quand un renseignement venu d'un indicateur local informa les Allemands que Trench allait être rejoint par son ami Brandon et allait, avec lui, visiter les principaux points fortifiés de la côte, entre Brème et Bockum. En principe, il s'agissait d'un voyage de vacances. En réalité, d'espionnage, sur des points particulièrement bien défendus contre une attaque d'origine maritime.

Les agents germaniques, alertés, prirent le capitaine Trench en filature; et les envoyés du Tiergarten (le quartier général, à Berlin, du service secret) lui virent effectivement rejoindre son ami Brandon dans un endroit désert au bout du canal de Kiel. On eût pu, à ce moment-là, mettre la main au collet des deux hommes tout comme il eût été facile, en Italie, d'arrêter le professeur Eydoux, dès ses premières photographies ou dès ses premiers dessins.

On n'en fit rien. Les deux officiers britanniques, déguisés en simples touristes, parcoururent à loisir toute la côte, relevant des renseignements de haute importance militaire et amassant des foules de notes.

Cependant, à Bockum, alors que se terminait leur randonnée, Brandon et Trench, après qu'ils se furent glissés dans un poste de projecteurs à grand rayon pour l'inspecter, furent appréhendés par les agents allemands. Le lieutenant Brandon (plus suspectable parce qu'appartenant à la flotte de guerre) fut le premier mis au secret. Trench, relâché on ne sait pourquoi, fut

capturé à nouveau quelques jours plus tard, après une visite domiciliaire.

Les officiers, interrogés avant de passer en jugement, avouèrent qu'ils étaient venus en Allemagne pour recueillir des indications intéressantes. Mais ils affirmèrent l'un et l'autre qu'il s'agissait pour eux de s'instruire en des problèmes qui les intéressaient et qu'ils n'étaient nullement chargés de mission par qui ce fut.

On le voit, la similitude avec le « cas Eydoux » est ici absolue. Elle va même plus loin encore. Le professeur reconnut devant le tribunal italien qu'il voulait passer à des officiers, ses amis, les notes qu'il avait pu prendre. Les deux Anglais — les débats l'attestèrent — correspondaient à Londres avec un nommé Reggie, dont nul ne put retrouver la trace...

En dépit des précisions écrasantes apportées par les agents d'accusation, qui établirent, papiers en mains, que les deux Britanniques avaient fait moisson de documents d'une importance énorme, le capitaine Trench et le lieutenant Brandon ne furent condamnés qu'à quatre ans de forteresse, ce qui était bien le minimum.

Comme, à ce moment-là, l'Allemagne entretenait en Angleterre des centaines d'espions, elle ne tenait pas à ce que l'on pût agir de représailles sur des gens à elle.

En 1913, le roi George V étant allé à Berlin en visite, les deux officiers furent graciés et rentrèrent en Angleterre. Ils avaient accompli courageusement trois ans de leur peine.

Et maintenant, poussons plus loin le rapprochement. Avant même que le capitaine Trench, au Danemark (pays neutre en l'occurrence), eût commencé quoi que ce fut, il était déjà dénoncé par un indicateur. Dès le premier jour de son entrée en Allemagne, les services de contre-espionnage, attachés à ses pas, ne le lâchaient plus. Et cependant on n'arrêtait pas les deux étrangers; on les laissait s'enfermer davantage, aggraver leur culpabilité et préciser leurs responsabilités dans le futur.

Pour le professeur Eydoux n'en fut-il pas de même? Les débats ont établi qu'à peine la frontière passée, le malheureux

professeur était sous la coupe des autorités policières, qui cependant lui laissèrent tout loisir de se livrer à ses indiscretions avant que de l'arrêter. Le professeur se vit appréhender au moment seulement où il allait regagner la France.

De là à conclure qu'à Paris (et c'est justement cela l'énigme, la troublante énigme) quel'un qui travaillait dans l'ombre fut mis au courant du voyage et des projets du professeur et en avisa aussitôt son gouvernement, il n'y a qu'un pas à franchir. Et l'hypothèse en elle-même n'a rien d'audacieux ou de subversif.

Seulement, à nos agents, à notre deuxième bureau d'y prendre garde! Si dans notre pays même, au sein d'une organisation qui, pour être forte, a besoin de rester secrète, des « fuites » de ce genre peuvent se produire, c'en est fait de l'organisation elle-même.

C'est là-dessus qu'en évoquant l'affaire de 1910, nous entendons appeler l'attention des intéressés.

Des juges qui refusent de juger

(Suite de la page 5.)

tribunales françaises. Ni syndic, ni magistrat répressif ne peuvent intervenir en cette affaire. Chaque année, l'Etat français procède, par les soins de l'Administration des Domaines, à une vente de matériel. Dans ce matériel figurent des marchandises déclassées émanant de nos arsenaux. Par un singulier hasard, on retrouve exactement dans les ventes de ces dernières années les mêmes marchandises dont on retrouve la trace dans le dossier de vol et chez certains commerçants suspects.

La différence des prix d'achat par le commerce et de revente par lui souligne des pertes considérables au préjudice de l'Etat. Ce sont là des révélations qu'il importait

d'éviter, et qui ont valu à ceux que le jury voulait retrouver un traitement privilégié.

Ce qu'il ne fallait pas laisser dire....

La nomenclature des marchandises détournées et celle des marchandises vendues par l'Etat offre une frappante analogie. On y retrouve des ancres, des bossoirs, des enclumes, des ventilateurs, des manomètres, des pompes, des berceaux de canon, des poulies, des vis, des cordages, des machines à écrire, des extincteurs, des outils, des bateaux, des pallans, des appareils de T. S. F. etc.

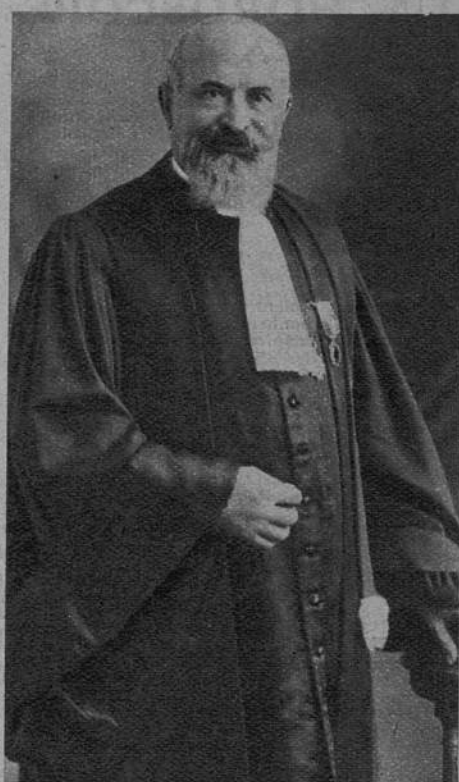
Mais le fait principal que, dans ce scandale, il importait d'éviter est celui des câbles électriques. L'Administration des Domaines avait vendu plusieurs milliers de kilomètres de câbles électriques en excédent. Mais si ces câbles se trouvaient en excédent dans les services de la Marine, par contre le ministère des Travaux Publics en recherchait pour les travaux d'électrification. C'est ainsi qu'une adjudication s'était ouverte pour cette fourniture. Si bien qu'on aurait appris à la barre des témoins ou au banc des accusés ce phénomène d'ordre purement administratif : un ministère vendant des câbles électriques à bas prix, cependant que le ministère voisin en achetait très cher au même moment.

Voilà pourquoi il importait de ne pas amener dans l'enceinte de la Cour d'assises de Draguignan des inculpés ou même des témoins susceptibles de renseigner l'opinion sur d'aussi singulières et déplorables tractations.

L'insubordination des jurés du Var, dont le seul but était de rendre une complète justice, comporte aujourd'hui des conséquences inattendues dont le prolongement soulève en dehors des enceintes de justice une secrète inquiétude.

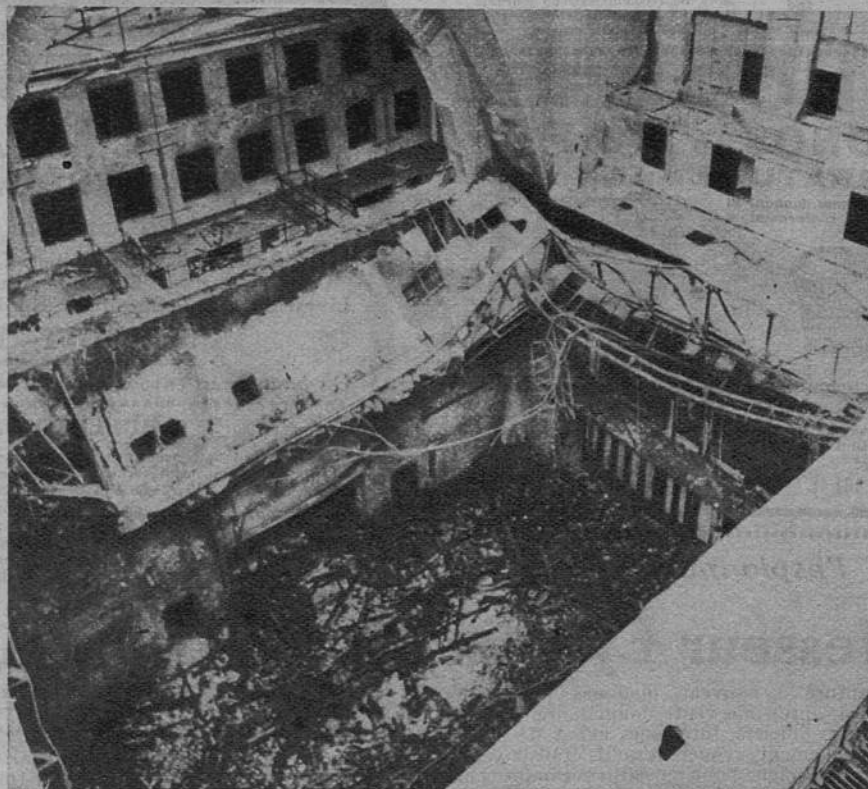
Pour la première fois dans les annales criminelles, des juges refusent de juger. Mais c'est parce qu'ils exigent la Justice. Cela prépare d'extraordinaires révélations.

M. C.



Voici (à gauche) le président Simon, qui dirige les débats aux Assises du Tarn-et-Garonne pour l'affaire Delafet. On sait que Delafet, fermier à Moirax (Lot-et-Garonne), tua toute sa famille. Au centre : Pierre Delafet est ramené par les gendarmes à la maison où il commisit son

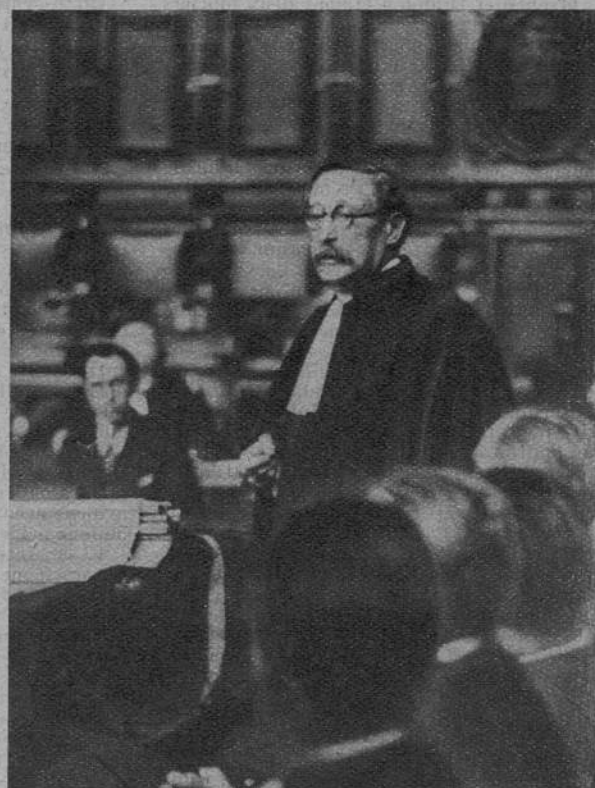
épouvantable forfait, pour la reconstitution du septuple meurtre. Delafet a été déclaré responsable par les aliénistes ; il a trente-cinq ans. A droite : l'avocat général Carcassonne, à qui revient la mission de demander justice au nom de la société. (Photos Balistai.)



Voici, au commissariat de police de Berlin, le jeune communiste Von der Lubbe, arrêté à la suite de l'incendie du Reichstag. (K.)

Voici l'aspect lamentable qu'offre, du haut de la coupole, le Reichstag incendié. En bas, ce fouillis de boiseries brûlées? Tout ce qui reste de la salle des séances. Des mesures de répression implacables ont été prises aussitôt contre les communistes. (W. W.)

Le décès de M. Cermak maire de Chicago modifie la peine de Zingara, passible maintenant de la chaise électrique. (W. W.)



M. de Touteville, faux millionnaire, mais véridique « tapteur », a été amené devant la correctionnelle par M. Haraca. Ex-notaire, le prévenu, à l'imagination délirante, a été condamné à trois mois de prison et deux cents francs d'amende. (R.)

Miss Breanda Paul, la jeune fille anglaise cocaïnomanie qui a déjà eu pas mal d'avalars avec la police de son pays et aussi avec la nôtre, vient d'être placée dans une maison de correction. On la considère comme incurable. (I. P. S.)

A Paris, devant la 1^{re} chambre de la Cour, M^e Léon Blum, abandonnant un instant les soucis de la politique, a repris sa robe d'avocat, pour plaider au nom de l'administrateur-séquestre dans une affaire de fonds russes. (R.)